

A vos marques !

Pour un départ responsable

Ils s'y sont mis à trois ministères pour expliciter le mode d'emploi d'un déconfinement trop attendu



Page 3

Ricardo Sanchez Serra, expert péruvien en relations internationales

L'Algérie a créé le Polisario et en a fait un outil contre le Maroc



Page 2

Les nouvelles mesures de BAM, une dose de soutien à la relance de l'économie et de l'emploi



Page 17

De la psychogéographie

Ce que Tchernobyl peut nous apprendre sur la menace invisible du Covid-19



Pages 15-16

Amine Harit nommé au Prix du meilleur joueur de la Bundesliga



Page 22

Arrestation à Tanger de la personne qui a vandalisé la stèle El Youssoufi *Souffrant de maladie mentale, la mise en cause a été placée dans un hôpital psychiatrique*



Les éléments du service préfectoral de la police judiciaire de Tanger ont interpellé, vendredi soir, une femme en situation de rue et présentant des signes de troubles mentaux, pour son implication présumée dans la vandalisation d'une stèle commémorative de la ville.

La femme, âgée de 48 ans, aurait vandalisé une stèle commémorative, sise rue Abderrahmane El Youssoufi, en la couvrant de boue aux premières heures de dimanche 31 mai, indique un communiqué

de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), précisant que les enquêtes, les investigations sur le terrain et les expertises techniques réalisées ont permis d'identifier la suspecte et de la localiser.

La mise en cause a été soumise à une enquête préliminaire, sous la supervision du parquet compétent, avant que l'expertise médicale ne dévoile que l'intéressée souffre d'une maladie mentale, ce qui a nécessité son placement dans un hôpital psychiatrique de Tanger en vue d'un traitement, conclut la DGSN.

Ricardo Sanchez Serra, expert péruvien en relations internationales

L'Algérie a créé le Polisario et en a fait un outil contre le Maroc

Actualité



L'Algérie a créé le Polisario et en a fait "un outil pour contrer le Maroc et nourrir son obsession à trouver un débouché sur l'océan Atlantique", a indiqué l'expert péruvien en relations internationales, Ricardo Sanchez Serra.

Dans un article publié par le quotidien "La Razon" et le site d'information "Prensa 21", M. Sanchez Serra a souligné que "l'Algérie fait des Sahraouis un outil pour contrer le Maroc, l'ami qui l'a pourtant aidée pendant la guerre d'indépendance", notant que la priorité du régime algérien n'est pas les Sahraouis mais son obsession de trouver une issue sur l'Atlantique.

L'expert péruvien, qui avait visité les camps de Tindouf, a ajouté: "Je suis un ami des Sahraouis, et un ami de la vérité. Nous voulons tous une solution pour la population sahraouie qui vit à Tindouf en Algérie depuis 45 ans dans des conditions inhumaines".

"L'Algérie empêche le Haut-

commissariat des Nations unies pour les réfugiés de recenser la population des camps malgré la série d'appels formulés par de nombreux pays et organisations", a-t-il insisté.

L'auteur de l'article a attiré l'attention sur le fait que l'Algérie n'a pas construit de routes au profit des séquestrés, ni leur a fourni de l'eau et de l'électricité ou de maisons. Pour lui, l'Algérie fait des séquestrés "un outil contre le Maroc", alors que la représentation des Sahraouis prétendue par le Polisario, qui est une simple "marionnette", n'est qu'"illusion".

"De quoi parle le Polisario lorsqu'il prétend être le seul représentant des Sahraouis?", s'est-il interrogé, relevant que les Nations unies ne reconnaissent pas cette entité et que la présence de cette dernière aux pourparlers parrainés par l'ONU ne peut aucunement être assimilée à une reconnaissance.

Sanchez Serra a ajouté que "les Sahraouis de Tindouf sont des otages, sinon pourquoi les sépara-

tistes ne suppriment-ils pas les postes policiers de contrôle qui sont partout mis en place? Ils ne le feront pas parce qu'ils savent que toute la population retournera au Maroc comme l'avaient fait des milliers de personnes par le passé".

Dans le même ordre d'idées, il a rappelé la création du "Mouvement Sahraouis pour la paix" (MSP), faisant observer que ce dernier est une "vraie alternative démocratique au front autoritaire du Polisario, que le régime algérien exploite comme "chair à canon" contre le Maroc. Et d'affirmer que le MSP cherche à libérer les détenus de Tindouf et à "trouver une solution pragmatique et pacifique à cette problématique", précisant que les Sahraouis ne peuvent plus vivre à Tindouf dans "des conditions difficiles, sans travail et sans espoir".

A cet égard, l'expert péruvien a rappelé la proposition d'autonomie présentée par le Maroc, expliquant que "le Conseil de sécurité de l'ONU qualifie l'initiative marocaine

de sérieuse et crédible, en vue d'une solution politique au différend artificiel" autour du Sahara marocain.

L'auteur de l'article, qui a mis en lumière les arguments historiques irrefutables attestant de la marocanité du Sahara, a indiqué que le Royaume "exige toujours le respect de son intégrité territoriale", car c'est une "question de souveraineté".

Evocant la situation dans les Provinces du sud, il a soulevé le climat de liberté qui y règne et la participation de la population à la vie politique, comme en témoigne le taux de participation élevé aux élections dans ces régions, rappelant que le Conseil national des droits de l'Homme dispose de deux commissions à Laâyoune et Dakhla.

Au-delà des illusions que le Polisario cherche à promouvoir, "la communauté internationale n'acceptera pas qu'il séquestre les populations à Tindouf avec la complicité des dirigeants algériens", conclut l'expert péruvien.

A vos marques !

Pour un départ responsable



Ils s'y sont mis à trois ministères pour expliciter le mode d'emploi d'un déconfinement trop attendu



Les citoyennes et citoyens marocains entrevoient la lueur au bout du tunnel. Enfin presque. Après des mois de confinement, l'ensemble du Royaume passe au vert excepté les provinces et préfectures de Tanger-Asilah, Larache, Kénitra et Marrakech. En clair, à compter du 24 juin, les habitants de la zone 2 n'auront plus à supporter les taquineries de leurs compatriotes de la zone 1. Blague à part, le pays s'achemine doucement mais sûrement vers la seconde phase d'un déconfinement progressif attendu fébrilement par sa population. Même si sur le papier, l'Exécutif évoque un allègement du confinement, en réalité, c'est tout comme. Dans un cas comme dans l'autre, et a contrario des préfectures en rouge précitées, dont les mesures de confinement auraient été durcies, cela reste à prouver, la vie reprendra ses droits dans les villes relevant de la zone 1. Et dans un cas comme dans l'autre, les mesures d'allègement sont farcies de contradictions. De zones d'ombre. Pis, elles comportent tous les ingrédients d'une résurgence de l'épidémie et donc un fâcheux retour en arrière. Détails.

Une reprise et des questions

Dans cette première salve de mesures que nous allons vous lister, le communiqué conjoint émanant des ministères de l'Intérieur, de la Santé et du Commerce et de l'Industrie, ne fait pas de différence entre les deux zones. Pour le coup, on imagine bien le bonheur et le soulagement des propriétaires des cafés et restaurants. Après une ouverture tronquée car uniquement réservée à la vente à emporter, même quand il s'agissait d'un jus d'orange ou d'un café, dès jeudi, les clients

pourront s'attabler en terrasse pour profiter de leurs plats ou boissons préférées. Il est fort probable que le moment soit encore plus agréable eu égard à la condition apposée par l'Exécutif, à savoir ne pas dépasser 50% de la capacité d'accueil des cafés et restaurants. Une condition sur laquelle devront également s'aligner les centres de loisirs et de divertissements, dont les salles de sports et les hammams. Sans oublier la reprise des activités liées à la production audiovisuelle.

Jusqu'ici précises, les directives de l'Exécutif, et aussi étonnant que cela puisse paraître, le sont un peu moins concernant des secteurs d'activités où les risques d'attroupements, de foules et d'absence de distanciation sociale sont encore plus plausibles. A commencer par la reprise des activités dans les centres commerciaux, les malls et les kissariats « selon des conditions qui seront précisées par ailleurs », dit le communiqué. Cette dernière mention, très approximative, et ne laissant quasiment aucune chance auxdits secteurs d'activités de s'organiser en conséquence d'ici au 24 juin, englobe également la reprise du transport public entre les villes, ferroviaire ou routier, ou encore celle des vols aériens intérieurs. En gros, on marche sur des œufs avec cet allègement du confinement. C'est encore plus le cas avec les mesures spécifiques à la zone 1 et leurs applications.

Relâchement et irresponsabilité

« Je suis outré par le relâchement, l'inconscience et l'irresponsabilité affichés par certains », s'insurge un habitant de la zone 1. « Depuis que la ville est en phase de déconfinement progressif, le port du masque est passé de la règle à l'exception. Idem pour la distanciation sociale. Je crains qu'il y ait une

résurgence de l'épidémie », s'est inquiété notre interlocuteur. Il faut avouer qu'il n'a pas tout à fait tort. Et l'inquiétude risque de s'amplifier avec les nouvelles mesures. Outre la possibilité de se déplacer entre les régions appartenant à la zone 1, sous condition de présenter sa carte d'identité électronique, les terrains de sport de proximité situés en plein air vont rouvrir, à l'instar des établissements touristiques et les plages. Là encore, il est difficile de s'assurer du respect de la distanciation sociale et des capacités d'accueil (50%).

Et que dire de cette contradiction alarmante représentée par la possibilité accordée aux habitants de la zone 2 de quitter leurs provinces ou préfectures, quand bien même nécessite-t-elle une autorisation préalable des autorités locales ? Un cas asymptomatique ne représente-t-il pas une menace pour la zone 1 dans le cas où cette autorisation lui était accordée sans dépistage préalable ? D'autant que dans la zone 2, d'une part les déplacements seront possibles à l'intérieur de la province ou de la préfecture sans autorisation préalable, et d'autre part, les espaces publics en plein air rouvriront, tout comme les salons de coiffure et de beauté (50% de la capacité). Des possibles nids à foyers. Mais comme vous l'aurez certainement remarqué, l'Exécutif n'est pas à une contradiction près.

Preuve en est, le maintien de la fermeture des musées, des salles de cinéma, des théâtres, des piscines collectives publiques, ainsi que l'interdiction des rassemblements, des fêtes de mariage et des rassemblements lors des funérailles. Autant la position du gouvernement est justifiée quand il s'agit de mariage, de funérailles ou des piscines collectives publiques, autant elle est déconnectée de la réalité pour ce qui est de la culture. Depuis quand, au Maroc, les cinémas, musées et

salles de théâtre accueillent plus de monde que les souks et les centres commerciaux ? C'est un non-sens total. Incompréhensible, au même titre que le timing de l'annonce des nouvelles mesures d'allègement du confinement, qui est, pour le moins, étonnant.

Un timing étonnant

Il convient de rappeler que vendredi dernier, en fin d'après-midi, le bilan épidémiologique dans le pays a fait un bond record. 539 nouveaux cas ont été recensés en 24h dont 475 enregistrés à Rabat-Salé-Kénitra, en l'occurrence au sein d'unités de valorisation de fruits rouges, dans la province de Kénitra, non loin de Moulay Bouselham. Alors qu'une enquête a été ouverte pour établir les responsabilités de ce fiasco, dont les autorités locales ne seront évidemment pas exemptées, tout comme les industriels en question, Abdelouafi Lafit, ministre de l'Intérieur, a annoncé dans la foulée la mise sur pied d'un hôpital de campagne à Sidi Yahya El Gharb afin de recevoir les cas de contamination enregistrés, qui se comptent désormais à plus de 700.

Hier matin, la pression est quelque peu retombée. Le ministère de la Santé a annoncé 118 nouveaux cas (9957), 26 guérisons (8249) et aucun décès (213). Mais la flambée de vendredi, jumelée à la situation critique vécue à l'autre bout du monde par les habitants de Pékin, nous rappelle qu'en ces temps de coronavirus, les certitudes peuvent être ébranlées du jour au lendemain. Autrement dit, il y a toujours un risque que l'on s'enfonce encore une fois dans un tunnel que nous venons juste de quitter.

Chady Chaabi

Mise en place d'un hôpital de campagne à Sidi Yahya El Gharb



Les autorités publiques annoncent qu'il a été décidé, à partir du 24 juin 2020 à minuit, de reclasser toutes les préfectures et provinces dans la zone d'allègement n°1 à l'exception des préfectures et provinces de Tanger-Asilah, Marrakech, Larache et Kénitra, indiquent vendredi les ministères de l'Intérieur et de la Santé dans un communiqué conjoint.

Il a également été décidé de passer à la deuxième phase du plan d'allègement en tenant compte du développement de la situation épidémiologique dans le Royaume, relève la même source.

Ces décisions ont été prises sur la base des résultats du suivi quotidien de la mise en oeuvre de la première phase du "plan d'allègement du confinement sanitaire" et après que le Comité de veille et de suivi a réalisé une évaluation minutieuse des mesures à exécuter et des conditions et critères sanitaires qui doivent être réunis, explique le communiqué.

A ce propos, le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit, a indiqué, samedi à Rabat, que des mesures seront annoncées pour alléger le confinement sanitaire imposé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en vigueur dans le Royaume pour lutter contre la pandémie du nouveau coronavirus.

Dans une déclaration à la presse, il a relevé que ces mesures interviennent suite à l'annonce vendredi de la deuxième phase du plan d'allègement.

Le ministre a également tenu à préciser que l'objectif est de faire en sorte que la vie reprenne son cours normal le plus tôt possible, appelant à cet égard les citoyens et citoyennes à respecter toutes les me-

sures pour lutter contre le virus, y compris la distanciation sociale, le lavage des mains et le port des masques de protection, outre le téléchargement de l'application "wi-qaytna".

Il a, par ailleurs, indiqué qu'il ne faut pas sous-estimer l'apparition de foyers épi-

démiologiques, mais sans que cela ne constitue une source de panique. Il s'agit de cohabiter avec le virus selon les exigences de l'heure, a-t-il dit.

Un retour aux restrictions sanitaires sera opéré dans toute région qui verra l'apparition de foyers épidémiologiques, a conclu le responsable.

A signaler d'autre part que le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'il a été décidé vendredi de durcir les restrictions de précaution et les mesures préventives dans certaines communes des provinces de Larache, Ouazzane et Kénitra, et ce suite à l'apparition de nouveaux foyers épidémiologiques dans des unités de production.

"Suite à l'apparition de nouveaux foyers épidémiologiques dans des unités de production (FRIGODAR, spécialisée dans l'emballage de fruits rouges: 457 cas et NATBERRY MAROC, spécialisée dans la production et l'emballage de fruits rouges : 103 cas), il a été décidé, vendredi 19 juin 2020, de durcir les restrictions de précaution et les mesures préventives dans certaines communes des provinces de Larache, Ouazzane et Kénitra", indique le ministère dans un communiqué.

Eu égard à ce qu'exige la nécessité sanitaire, et en soutien aux efforts déployés afin de circonscrire la propagation de cette épidémie et limiter ses répercussions négatives, il sera procédé à la fermeture des entrées de ces communes et au renforcement du contrôle pour que les personnes qui s'y trouvent ne quittent leurs domiciles qu'en cas de nécessité extrême tout en prenant les précautions nécessaires, précise le communiqué.

Dans ce cadre, le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit, a déclaré, samedi

à Rabat, que suite à l'apparition de ce foyer épidémiologique de coronavirus, un hôpital de campagne a été mis en place à la commune de Sidi Yahya El Gharb pour recevoir près de 700 cas enregistrés dans ce foyer.

Dans une déclaration à la presse, il a indiqué que suite à l'apparition de ce foyer, plusieurs mesures ont été prises dont la réalisation de tests de dépistage pour l'ensemble des employés et la fermeture de toutes ces unités, ajoutant que tous ces cas seront transférés à cet hôpital à partir de dimanche matin.

Le ministre a en outre fait état du durcissement des mesures de confinement sanitaire dans les communes relevant des provinces de Kénitra, Ouazzane et Larache d'où proviennent ces employés, appelant les citoyens et les citoyennes de ces communes à respecter strictement ces mesures afin d'enrayer ce foyer le plus tôt possible et pour que la vie reprenne son cours normal dans cette région.

Il a de même relevé que ces cas ont été découverts dans le cadre des tests réalisés dans toutes les unités industrielles et commerciales et autres, ce qui a permis de détecter ce foyer et de le maîtriser rapidement.

Le ministre a également indiqué qu'il a été procédé à la réalisation de tests de dépistage pour tous les sujets-contact, ajoutant que cette opération se poursuit jusqu'à présent.

Le responsable a, par ailleurs, annoncé qu'il a été décidé d'ouvrir une enquête à ce sujet par une commission composée des ministères de la Santé, de l'Agriculture, du Travail et de l'Intérieur pour établir les responsabilités.



Reclassement des préfectures et provinces en zone I et durcissement des mesures préventives à Larache, Ouazzane et Kénitra

Dr Moulay Said Afif *Désormais, nous n'avons d'autres choix que de coexister avec le virus, en adoptant les bons réflexes pour limiter sa propagation*



Le Maroc s'apprête à reprendre progressivement une "vie normale", tout en s'armant de prudence et de vigilance afin de contrer toute propagation du Covid-19 dans les différentes provinces et préfectures, a souligné le président de la Société marocaine des sciences médicales (SMSM) et de la Fédération nationale de la santé (FNS), Dr Moulay Said Afif.

"Désormais, nous n'avons d'autres choix que de coexister avec le virus, en adoptant les bons réflexes pour limiter sa propagation", a estimé le spécialiste dans un entretien à la MAP, mettant en avant à cet égard le "plan d'allègement du confinement sanitaire" qui consiste à découper le Royaume en deux zones: verte et orange.

En effet, la zone I qualifiée de zone verte qui représente près de 60% de la population, a connu un large allègement des restrictions sanitaires visant à lutter contre la pandémie, alors que la zone II, dite zone orange, déploie encore des limitations de déplacement plus contraignantes.

"Cette décision gouvernementale est intimement liée au taux de reproduction du virus R0", a-t-il expliqué, relevant que dans la zone I, le nombre d'infections et de cas actifs sont presque nuls, ce qui n'est pas le cas pour la zone II.

L'assouplissement du confinement ou le déconfinement progressif mis en place

par les autorités est associé aux taux de létalité et de guérison, a fait observer Dr. Moulay Said Afif, notant à ce propos que le Royaume affiche l'un des taux de létalité (nombre de décès par rapport au nombre total d'infections) les plus faibles du

monde avec moins de 2,6 %, tandis que le taux de guérison avoisine les 90%.

Il rappelle que le nombre de cas en réanimation et en soins intensifs a drastiquement diminué, ce qui constitue un aspect encourageant pour le lancement du processus de déconfinement graduel.

Ces chiffres "très prometteurs" prouvent clairement que les mesures sanitaires adoptées par le gouvernement ont porté leurs fruits, a estimé le président de la FNS qui considère qu'il est temps de passer à une vie normale "tout en restant prudent car le virus est encore présent".

Dans ce sens, "pour reprendre un cours de vie normal, tous les citoyens doivent respecter les mesures barrières de base, à savoir se laver fréquemment les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique, respecter la distanciation sociale et porter un masque de protection", a-t-il dit. Cet expert incite à cet égard les personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques ou cardiovasculaires à redoubler de vigilance et à consulter leur médecin traitant sans hésitation.

Abordant les répercussions de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'économie, Dr Moulay Said Afif a appelé à promouvoir la consommation locale, afin que tout un chacun puisse participer à la relance de l'économie nationale et du niveau de vie des citoyens.

"Le peuple marocain a fait preuve de

solidarité, d'entraide et de cohésion sociale tout au long de cette période de pandémie", a-t-il poursuivi, en soulignant la nécessité de soutenir davantage cet élan solidaire, tout en s'armant de patience et de bonne volonté pour aller au-delà de cette situation difficile.

D'autre part, le président de la FNS n'a pas manqué d'aborder les répercussions psychologiques indéniables remarquées lors de la période de confinement, mettant en avant l'importance du contact social pour tous les êtres humains, petits et grands.

Mais, selon lui, le risque principal d'une propagation massive du coronavirus demeure l'apparition de clusters épidémiologiques familiaux ou industriels, d'où la nécessité de prendre très au sérieux les mesures préétablies par les autorités.

"Les entreprises doivent certes reprendre leurs activités", a soutenu le docteur, tout en relevant l'impératif de mettre en place un cadre de travail propice dans le respect le plus strict de toutes les mesures d'hygiène sanitaire, conformément aux recommandations des autorités sanitaires.

Sur le même registre, Dr Moulay Said Afif a salué l'appel de SM le Roi Mohammed VI pour le déploiement d'une opération de dépistage massif afin de limiter le risque de propagation du virus à travers des tests de dépistage au profit des salariés.



Pour le président de la Fédération nationale de la santé, le risque principal d'une propagation massive du coronavirus viendra des clusters familiaux ou industriels

Check-up du secteur et plan de reprise des activités touristiques



Le gouvernement est soucieux d'assurer une reprise en toute sécurité des activités touristiques, dans le contexte des répercussions de la pandémie de Covid-19 sur le secteur, a affirmé, vendredi à Rabat, le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

Intervenant lors d'une réunion de travail, tenue en présence de la ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Economie sociale, Nadia Fettah Alaoui, des directeurs généraux des établissements publics relevant du ministère, et de représentants de la Confédération nationale du tourisme et de plusieurs instances professionnelles du tourisme, il a souligné la nécessité de la reprise des activités du secteur touristique après la levée du confinement sanitaire, dicté par la pandémie, "à condition que cette opération se déroule en sécurité", avec le concours de tous les acteurs concernés, indique un communiqué du département du chef du gouvernement.

Le gouvernement est conscient de la difficulté de l'étape que traverse le tourisme national, à l'instar de la situation qui prévaut dans le monde, a souligné Saad Dine El Otmani lors de cette rencontre consacrée à l'examen de l'état des lieux du tourisme dans le contexte des répercussions de la pandémie de nouveau coronavirus, et à la discussion des solutions efficaces pour surmonter ces répercussions, à la lumière des points de vue et des propositions des professionnels.

Le chef du gouvernement a évoqué, à cet égard, les défis inhérents à la nécessité de réussir la sortie du confinement et du retour à la normale de l'activité touristique à travers des étapes pratiques et bien calculées tenant compte de la situation épidémiologique dans le pays.

Il a estimé que le succès de la gestion de l'étape prochaine, selon un plan bien ficelé élaboré en concertation élargie avec les experts et les parties prenantes, constitue certainement un "appui solide" pour le tourisme national, et permettra de réussir la sortie du confinement d'une manière appropriée, garantissant ainsi de rouvrir en sécurité le tourisme intérieur et international.

A cet égard, il a réitéré sa volonté d'écoute et de concertation continues avec les acteurs du secteur, "car nous sommes conscients de la place du tourisme dans l'économie nationale, en tant que contributeur de taille au développement de celle-ci,

représentant environ 7% du produit intérieur brut, avec plus d'un demi-million d'emplois", outre le fait qu'il reflète l'hospitalité marocaine et le rayonnement international du Royaume.

Dans ce cadre, il a assuré que "toute opération touristique sûre constitue un gain à plusieurs niveaux pour le Maroc", soulignant la nécessité de coordonner les efforts afin de surmonter les difficultés que connaît le secteur, maintenir sa grande qualité, tout en préservant la santé des citoyens et des touristes dans le respect des règles sanitaires et en concertation avec les autorités publiques compétentes et les professionnels.

Les difficultés que connaissent les professionnels du tourisme national sont partagées par l'ensemble des pays, a-t-il dit, ajoutant que tout le monde a été impacté par les répercussions de la crise du coronavirus, "mais on doit faire face à cette situation de manière collective et avec sagesse et clairvoyance, comme on l'a fait dès le début grâce aux Hautes orientations Royales et qui ont permis au pays d'éviter le pire".

Après les succès enregistrés lors des premières phases de la gestion des répercussions de la crise, "nous œuvrons dans la mesure du possible pour éviter tout retour en arrière", a poursuivi Saad Dine El Otmani, rappelant que le Maroc a la capacité de maîtriser la situation épidémiologique comme il l'a fait jusqu'à présent.

"On n'acceptera nullement la prise de mesures aléatoires qui vont nous conduire vers un retour en arrière", a-t-il insisté.

Il a en outre appelé le ministre de tutelle à persévérer dans la démarche consultative et à poursuivre les rencontres visant à approfondir l'examen des propositions des professionnels et à les prendre en considé-

ration, selon une approche participative qui sera bénéfique pour le secteur dans son ensemble.

Pour leur part, les opérateurs et professionnels du secteur ont salué l'initiative du chef du gouvernement d'élargir le débat au sujet de l'avenir du tourisme après le déconfinement, exprimant leur satisfaction quant à cette approche de concertation, d'écoute et d'examen de leurs propositions.

Cette rencontre consultative a été marquée par des interventions importantes du président de la Confédération nationale du tourisme, des présidents des instances professionnelles représentant les secteurs de l'hôtellerie, des agences de voyage, de location de voitures, restaurants, transport touristique, guides touristiques, traiteurs et événementiel et d'autres. Ces interventions ont salué les réalisations du Maroc en matière de gestion de la crise, exprimant la disposition des organisations professionnelles à collaborer avec les établissements de telle pour promouvoir le secteur touristique.

Ils ont aussi exprimé leurs attentes et ambitions concernant notamment l'importance d'une vision claire sur la relance du tourisme et l'ensemble des activités qui lui sont liées, formulant des propositions au sujet de la reprise dans les plus brefs délais de l'activité touristique aux niveaux national et international.

Outre la ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Economie sociale, cette rencontre s'est déroulée en présence du secrétaire général de ce département et des directeurs généraux de l'Office national des aéroports, de l'Office national marocain du tourisme (ONMT) et de la Société marocaine d'ingénierie touristique (SMIT).



Réunion entre le chef du gouvernement et les représentants des opérateurs

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Umaro Sissoco Embaló, président de la Guinée Bissau

Nous sommes reconnaissants envers le Maroc

Le président bissau-guinéen, Umaro Sissoco Embaló, a remercié vivement S.M le Roi Mohammed VI, pour l'aide médicale, envoyée sur Hautes instructions Royales, à plusieurs pays africains, dont la Guinée Bissau.

"En mon nom et en celui du peuple bissau-guinéen, je remercie vivement S.M le Roi Mohammed VI pour ce geste Royal", a dit le chef de l'Etat bissau-guinéen, lors d'une audience accordée jeudi au chargé de l'Antenne diplomatique du Maroc en Guinée-Bissau, Babana El Alaoui Mohamed Salah.

"Nous sommes reconnaissants envers le Maroc. Ce don du Royaume ne me surprend pas, car le Maroc était toujours aux côtés de la Guinée-Bissau avant même la proclamation de l'indépendance de notre pays", a-t-il souligné.

Selon Umaro Sissoco Embaló, "les relations entre les peuples bissau-guinéen et marocain sont historiques", estimant que le Maroc et la Guinée-Bissau "sont certes deux pays, mais constituent un seul peuple".

"Je vous prie de transmettre mes amitiés à S.M le Roi et au peuple marocain", a-t-il dit, notant avoir adressé une lettre de remerciements et une autre de

prompt rétablissement au Souverain.

Les liens aujourd'hui entre la Guinée-Bissau et le Maroc "nous dépassent tous", a-t-il ajouté, réitérant, dans ce sens, ses remerciements au Maroc "qui forme nos cadres".

"Aujourd'hui, a-t-il relevé, il y a beaucoup de cadres bissau-guinéens formés au Maroc et qui assument de grandes responsabilités, dont des magistrats, militaires...".

L'aide médicale marocaine envoyée à la Guinée-Bissau, dans le cadre d'un ensemble d'aides accordées, sur Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, à plusieurs pays africains frères pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus, était arrivée lundi à Bissau.

Les équipements et produits composant l'aide marocaine ont été réceptionnés, à leur arrivée à l'aéroport de Bissau, par la ministre d'Etat auprès du président de la République, Haut-commissaire pour la lutte contre le Covid-19, Magda Robalo, en présence notamment du chargé de l'antenne diplomatique du Maroc en Guinée-Bissau, ainsi que de dignitaires religieux et représentants de la section locale de la Fondation Mohammed VI



des oulémas africains.

"C'est un grand honneur pour moi de vous présenter l'aide que S.M le Roi Mohammed VI a bien voulu mettre à la disposition de la Guinée Bissau, afin de contribuer à la lutte menée par votre pays contre le Covid-19", a dit, de son côté, El Alaoui Mohamed Salah.

S'inscrivant en droite ligne de la politique africaine du

Maroc et de la solidarité agissante du Royaume à l'égard des pays africains frères, l'initiative Royale reflète l'intérêt particulier accordé par le Souverain au renforcement de la coopération interafricaine dans le domaine de la lutte et de la protection contre la pandémie de Covid-19.

L'aide qui vise à accompagner l'effort consenti par la Guinée-Bissau pour faire face à la

pandémie du coronavirus, comprend des équipements et produits de protection et de prévention ainsi qu'un lot de médicaments.

Il s'agit notamment d'un important lot de masques de protection, de visières, de charlottes, de blouses, outre du gel hydroalcoolique, ainsi que des lots de chloroquine et d'azithromycine.

Silvia Lutcuta, ministre angolaise de la Santé

Une initiative à forte valeur humaniste

La ministre angolaise de la Santé, Silvia Lutcuta, a indiqué, vendredi, que son pays « apprécie hautement » le soutien que lui a apporté le Maroc dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus.

« Nous tenons à exprimer notre gratitude à S.M le Roi Mohammed VI pour ce geste de solidarité qui devra nous permettre de lutter contre le Covid-19 », a-t-elle déclaré à la MAP en marge de la cérémonie de re-

mise de l'aide marocaine au profit de l'Angola, arrivée vendredi à l'aéroport international de Luanda. « L'initiative de SM le Roi représente une action concrète de solidarité africaine pour aider les pays du continent dans la lutte contre le Covid-19 », a-t-elle dit, ajoutant qu'il s'agit d'« une initiative à forte valeur humaniste qui traduit l'engagement en faveur d'une Afrique unie ».

L'initiative symbolise également les no-

bles valeurs de partage et de générosité, a encore dit la ministre angolaise, ajoutant : « Il m'est difficile de trouver les mots pour décrire la portée de ce don accordé à l'Angola ».

Silvia Lutcuta s'est, d'autre part, félicitée de l'excellence des relations d'amitié et de coopération qui existent entre le Maroc et l'Angola. « Ces relations sont plus que jamais fortes », a-t-elle dit, rappelant que ces liens distingués datent de la période de lutte de

l'Angola pour son indépendance.

Le don accordé par le Maroc à l'Angola vient apporter une preuve supplémentaire quant à l'excellence des relations entre deux pays, animés par la même détermination de renforcer davantage leur coopération et leur amitié, a-t-elle indiqué.

Elle a, par ailleurs, tenu à souligner que le Maroc joue un rôle de premier plan sur la scène africaine, un rôle qui se renforce davantage à la faveur des actions multiples entreprises par le Royaume au profit du continent, notamment dans l'actuel contexte de lutte contre la pandémie de coronavirus.

La cérémonie de remise du don marocain au profit de l'Angola s'est déroulée en présence de la ministre de la Santé, du Secrétaire d'Etat angolais à la coopération internationale, Domingos Vieira Lopes, de l'ambassadrice du Maroc en Angola, Saadia El Alaoui, ainsi que d'autres hauts responsables et de membres de la Fondation Mohammed VI des oulémas africains et d'associations de la société civile.

Acheminé sur Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, ce don de solidarité s'inscrit dans le cadre d'une importante initiative Royale au profit de plusieurs pays africains, appartenant à toutes les sous-régions du continent.



Ally Coulibaly, ministre ivoirien des Affaires étrangères

L'empathie et la générosité font partie des valeurs qu'incarne S.M le Roi



L'aide médicale marocaine acheminée à la Côte d'Ivoire incarne les valeurs de solidarité portées par le Souverain, a indiqué samedi le ministre ivoirien des Affaires étrangères, Ally Coulibaly.

"L'empathie et la générosité font partie des valeurs que S.M le Roi Mohammed VI incarne et le geste d'aujourd'hui s'inscrit dans une vision, celle du renforcement de la coopération Sud-Sud entre Etats africains", a déclaré le chef de la diplomatie ivoirienne à la presse, lors de la réception à Abidjan des équipements et produits médicaux composant l'aide marocaine.

"La solidarité exprimée par S.M le Roi n'est pas du domaine de la rhétorique, elle s'illustre dans des actes comme ce geste qui vise à accompagner la Côte d'Ivoire et plusieurs autres pays africains dans la gestion de la pandémie", a-t-il ajouté.

"Le président Alassane Ouattara, le gouvernement et le peuple ivoiriens sont reconnaissants à S.M le Roi pour cette manifestation de solidarité", a conclu Ally Coulibaly.

Abdelmalek Kettani, ambassadeur du Maroc à Abidjan

Le Royaume a fait de la coopération Sud-Sud une réalité

L'aide médicale marocaine destinée à la Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un ensemble d'aides accordées, sur Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, à plusieurs pays africains pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus, illustre de manière éloquente l'approche du Royaume en matière de coopération Sud-Sud, a indiqué l'ambassadeur du Maroc à Abidjan, Abdelmalek Kettani.

"Sous le leadership de S.M le Roi Mohammed VI, le Maroc a fait de la coopération Sud-Sud une réalité et aujourd'hui c'est une manifestation supplémentaire de l'approche marocaine en la matière", a déclaré le diplomate marocain à la presse lors de la réception, samedi à Abidjan, des équipements et produits médicaux composant l'aide marocaine.

"Ce geste, qui vient en aide à la Côte d'Ivoire et à plusieurs pays frères et amis, en dit long sur la vision de S.M le Roi pour une coopération interafricaine amplement profitable aux peuples du continent", a-t-il ajouté.

Il a, par ailleurs, fait observer que tous les produits et équipements composant l'aide marocaine ont été exclusivement fabriqués au Maroc par des entreprises marocaines, en totale conformité avec les normes de l'Organisation mondiale de la santé.

L'aide médicale marocaine à plusieurs pays africains, dont la Côte d'Ivoire, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative lancée par S.M le Roi, le 13 avril 2020, en tant que démarche pragmatique et orientée vers l'action, destinée aux pays africains frères, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques et visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner leurs efforts dans les différentes phases de gestion de la pandémie.

Elle est composée de près de 8 millions de masques, 900.000 visières, 600.000 charlottes, 60.000 blouses, 30.000 litres de gel hydroalcoolique, ainsi que de 75.000 boîtes de Chloroquine et 15.000 boîtes d'Azithromycine.

Eugène Aka Aouélé, ministre ivoirien de la Santé et de l'Hygiène publique

Un geste important de solidarité

Le ministre ivoirien de la Santé et de l'Hygiène publique, Eugène Aka Aouélé, a salué l'initiative "importante" de S.M le Roi Mohammed VI d'envoyer une aide médicale à la Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un ensemble d'aides accordées, sur très Hautes Instructions du Souverain, à plusieurs pays africains pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus.

Il s'agit d'un geste "important de solidarité qui va incontestablement appuyer les efforts de lutte contre la pandémie en Côte d'Ivoire", a déclaré le ministre ivoirien à la presse, lors de la réception, samedi à Abidjan, des équipements et produits médicaux composant l'aide marocaine.

Le ministre ivoirien a ensuite exprimé ses vifs remerciements à S.M le Roi Mohammed VI pour cet acte louable de solidarité envers la Côte d'Ivoire, pays "ami" du Maroc.



Cheikh Moustapha Sonta, khalife général des tidjanes de Côte d'Ivoire

Un acte fort qui témoigne de l'ancrage africain du Maroc



L'aide médicale marocaine destinée à la Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un ensemble d'aides accordées, sur Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, à plusieurs pays africains pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus, est un acte "fort" qui témoigne de la vision de S.M le Roi pour une Afrique solidaire, a indiqué Cheikh Moustapha Sonta, khalifa général des tidjanes de Côte d'Ivoire.

"C'est un acte fort qui témoigne de la vision de S.M le Roi Mohammed VI pour une Afrique solidaire et qui vient confirmer encore une fois l'ancrage africain du Maroc", a déclaré Cheikh Moustapha Sonta à

la presse lors de la réception, samedi à Abidjan, des équipements et produits médicaux composant l'aide marocaine.

"Nous remercions S.M le Roi pour ce don qui illustre l'amitié qu'entretient le Maroc avec les peuples africains et avec le peuple ivoirien à titre particulier", a-t-il ajouté.

"S.M le Roi a toujours assisté ses frères africains et aujourd'hui, les peuples du continent sont honorés par ce geste", a poursuivi le khalifa général des tidjanes de Côte d'Ivoire, adressant ses vœux de longue vie à S.M le Roi pour qu'il "puisse continuer son œuvre louable envers l'Afrique et ses peuples".

Cheikh Sy Mohammed Lamine Savané, président du COFETCI

Une action noble qui vient renforcer les valeurs de solidarité

L'aide médicale marocaine destinée à la Côte d'Ivoire pour l'accompagner dans ses efforts de lutte contre le coronavirus est l'expression de la solidarité "sincère" dont fait preuve le Maroc envers l'Afrique, a relevé Cheikh Sy Mohammed Lamine Savané, président du Conseil Fédéral des Tidjanes de Côte d'Ivoire (COFETCI).

"Ces dons sont l'expression de la solidarité sincère et un symbole

de l'amitié dont fait montre le Maroc envers la Côte d'Ivoire et l'Afrique tout entière", a-t-il déclaré à la presse lors de la réception, samedi à Abidjan, des équipements et produits médicaux composant l'aide marocaine.

Le COFETCI, a ajouté son président, exprime sa gratitude à S.M le Roi pour cette action "noble" qui vient renforcer les valeurs de solidarité entre pays du continent.



Le CNDH appelle à la reconnaissance effective du statut de réfugié

Nécessité d'accélérer l'adoption du projet de loi 66-17 sur l'asile et les conditions de son octroi



Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a lancé un appel pour l'accélération de l'adoption du projet de loi 66-17 sur l'asile et les conditions de son octroi, de sorte à garantir la reconnaissance effective du statut de réfugié compte tenu des dispositions constitutionnelles et des principes du Pacte mondial sur les réfugiés.

Dans un communiqué à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés célébrée sous le thème "Chacun peut agir et chaque geste compte", le conseil a également plaidé pour le renforcement du respect du principe de non-refoulement des demandeurs d'asile et la réduction de la marge d'appréciation des autorités concernant les décisions de rapatriement en vue de garantir leurs droits en tant que réfugiés.

L'institution a par la même occasion renouvelé ses recommandations relatives à la migration et à l'asile incluses dans son rapport sur la situation des droits de l'Homme au Maroc pour l'année 2019 qui appellent notamment à consolider les garanties pour promouvoir leurs droits sociaux et économiques.

"La protection des réfugiés est prioritaire dans la stratégie d'action du CNDH dans le cadre du concept de l'effectivité des droits", a relevé la présidente dudit Conseil, Amina Bouayach.

Il s'agit, a-t-elle dit, d'une stratégie déployée en actions de monitoring, de protection et de promotion ainsi qu'à travers des dynamiques nationales lancées et initiatives régionales et internationales partagées, et ce en tant que président du groupe de travail sur la migration au Réseau africain des institutions nationales des droits de l'Homme (RINADH) et membre actif de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'Homme (GANHRI), ainsi que du Réseau arabe des institutions nationales des droits de l'Homme.

Parmi les initiatives entreprises en partenariat avec le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le CNDH compte le plaidoyer et le renforcement de la protection et de la promotion des droits des réfugiés, en particulier le droit à l'éducation, le droit à l'enregistrement à l'état civil, le droit d'accès aux services de santé,

le droit au travail et la protection des droits des travailleurs migrants, le droit au logement et à l'hébergement.

Ces efforts portent aussi sur le renforcement des capacités des acteurs concernés, notamment à travers l'Institut de Rabat - Driss Benzekri pour les droits de l'Homme. Parmi les dernières activités organisées dans ce cadre, la session de formation à distance sur le thème "Entrée, séjour et asile : droits et pratiques" tenue les 17 et 18 juin 2020, à laquelle ont participé des associations œuvrant dans le domaine de la migration et de l'asile, en vue de renforcer leurs capacités dans le domaine de la protection des droits des étrangers.

L'objectif de cette journée internationale a été de rappeler que chacun, y compris les réfugiés, a la capacité de contribuer aux efforts pour construire un monde plus juste et plus équitable, souligne le communiqué, relevant que la pandémie que vit le monde depuis des mois a peut-être montré, selon le Haut-commissariat aux réfugiés, "l'urgence de lutter pour un monde plus inclusif et égalitaire".

Scandale immobilier à Essaouira

Encore une fois, l'immobilier se trouve au cœur d'un scandale impliquant une entreprise chargée de la réalisation d'un projet de logements économiques à Essaouira.

Cette fois-ci, il s'agit d'un responsable commercial arrêté il y a quelques jours suite à des plaintes pour arnaque déposées par une amicale et des particuliers.

« J'ai payé cent mille dirhams à la société depuis 2017 pour bénéficier d'un appartement dans le projet Nessma pour les logements économiques. Après presque trois ans, je n'ai pas encore signé de contrat ni réceptionné mon appartement. Pire encore, ledit appartement a été attribué à un autre bénéficiaire en 2009 », a déclaré à la presse une victime tout en réclamant le produit dont elle a déjà payé le prix.

Elle n'est pas la seule d'ailleurs. D'autres citoyens ont également versé des avances à la société pour un produit immobilier déjà attribué à d'autres bénéficiaires.

L'Amicale du logement économique des fonctionnaires à Essaouira s'est portée partie civile dans cette affaire par le biais d'une plainte déposée depuis février 2020 contre ledit responsable commercial et l'entreprise chargée de la réalisation du projet.

Ladite amicale condamne des pratiques frauduleuses liées à la gestion de ce projet tout en réclamant la livraison immédiate des appartements aux bénéficiaires dont nombre d'entre eux ont déjà rendu l'âme depuis plusieurs années.

Des efforts de médiation ont été déployés depuis plusieurs années par les autorités locales en vue de débloquer la situation qui ternit l'image du secteur immobilier à Mogador.

Le projet Nessma pour les logements économiques fait partie du programme lancé en vue d'assurer un produit immobilier social ne dépassant pas les 140.000 DH en faveur des petits fonctionnaires. Il est constitué de deux tranches dont les bénéficiaires sont identifiés depuis fort longtemps.

Abdelali Khallad

Une Marocaine nommée coordinatrice spéciale adjointe pour le Liban

Najat Rochdi succède au Suisse Philippe Lazzarini

Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a annoncé vendredi la nomination de la Marocaine Najat Rochdi au poste de coordonnateur spécial adjoint des Nations unies pour le Liban et coordinatrice résidente et humanitaire dans ce pays.

Najat Rochdi succède au Suisse Philippe Lazzarini, qui a achevé sa mission le 31 mars. "Le Secrétaire général est reconnaissant de ses réalisations et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle nomination au poste de commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)", a indiqué son porte-parole dans un communiqué.

Najat Rochdi apporte plus de 20 ans d'expérience dans le

secteur du développement et de l'aide humanitaire et la coordination internationale dans les zones de conflit et de post-conflit, notamment par le biais de sa dernière affectation en tant que conseillère principale auprès de l'Envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie et directrice au Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) à Genève.

Auparavant, elle a été représentante spéciale adjointe du Secrétaire général de l'ONU et coordonnatrice résidente et humanitaire de la Mission de maintien de la paix des Nations unies en République centrafricaine (MINUSCA). Elle avait également occupé le poste de coordonnatrice résidente et humanitaire au Cameroun et de directrice adjointe du bureau de représentation du Programme des Nations unies pour le déve-



loppement à Genève.

Najat Rochdi est titulaire d'un doctorat en systèmes d'in-

formation de l'Institut national de statistique et d'économie appliquée de Rabat et d'une mai-

trise en mathématiques et applications fondamentales de l'Université de Paris Sud 11.

Un troisième groupe de Marocains rapatriés de Turquie

312 personnes débarquent à l'aéroport Oujda-Angad



L'opération de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger à cause de la pandémie du coronavirus s'est poursuivie, vendredi soir, avec l'arrivée à l'aéroport Oujda-Angad de 312 personnes, dont des bébés, des enfants et des personnes âgées, en provenance de Turquie.

Ces personnes, qui sont arrivées à bord de trois avions de la Royal Air Maroc (RAM), constituent le troisième groupe de Marocains rapatriés depuis Istanbul, et ce après l'arrivée ces derniers jours à l'aéroport de Saniat R'mel de Tétouan de deux autres groupes, respectivement de 313 et 103 personnes.

Trois vols ont été programmés ven-

dredi avec à bord un total de 312 Marocains (104 dans le premier vol, 105 dans le second et 103 dans le dernier), et ce dans le cadre de l'opération de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger en raison de la pandémie du coronavirus, a déclaré à la presse le directeur de l'aéroport d'Oujda-Angad, Mohcine Benhaddouche.

Il a fait savoir dans ce sens que depuis le lancement de cette opération, l'aéroport d'Oujda-Angad a accueilli plus de 1.200 personnes en provenance d'Algérie, d'Espagne et de Turquie, affirmant que l'opération se déroule dans de très bonnes conditions et dans le strict respect des normes sanitaires.

Il a tenu à rappeler, à cette occasion, que toutes les dispositions nécessaires ont été prises en coordination avec l'ensemble des services et parties concernés pour le bon déroulement de cette opération.

D'importants moyens ont été déployés pour réduire le risque sanitaire, comme les masques, les distributeurs de gels hydroalcooliques et de caméras thermiques, en sus des mesures de distanciation physique, a-t-il encore précisé, rappelant que le personnel de l'aéroport a bénéficié de sessions de formation en matière de gestion de ce genre d'opérations.

Des dispositions ont été également prises pour faciliter les formalités dou-

nières et pour que le temps de passage de ces personnes rapatriées soit le plus court possible afin de minimiser le risque éventuel de contagion.

Des personnes rapatriées approchées par la MAP ont fait part de leur soulagement et de leur joie de regagner la mère patrie et de leur satisfaction de l'accueil et des dispositions prises au niveau de l'aéroport d'Oujda, exprimant leurs remerciements à SM le Roi Mohammed VI pour cette noble initiative.

Les 312 personnes rapatriées ont ensuite embarqué dans des bus, désinfectés auparavant, à destination d'établissements hôteliers de la ville de Saïdia, où elles seront soumises aux tests de dépistage au nouveau coronavirus (Covid-19) et seront confinées selon les procédures sanitaires en vigueur.

Toutes ces opérations suivent le même protocole sanitaire, avec des tests de dépistage au virus à l'arrivée et un confinement de neuf jours dans le cadre du suivi médical nécessaire, le but étant de s'assurer que ces personnes ne constitueront pas un danger pour elles-mêmes ou leurs familles et voisins.

Ces opérations, qui font suite au discours du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourrita, devant la Chambre des conseillers annonçant le début du rapatriement, se dérouleront dans le droit fil de la stratégie globale mise en place au Maroc conformément aux Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI.

Younes Chebihi

La baisse du taux directeur de BAM vient en réponse à un contexte de récession

Entretien

Le Conseil de Bank Al-Maghrib (BAM), réuni mardi, a décidé de baisser le taux directeur de 50 points de base à 1,5% dans la perspective d'atténuer l'impact de la pandémie de Covid-19 et de soutenir la relance de l'économie et de l'emploi.

L'enseignant à l'Université de Bordeaux et membre du Laboratoire français de recherche en économie et finance internationale (LAREFI), Younes Chebihi, explique à la MAP cet instrument monétaire et livre son analyse concernant cette décision de BAM.



C'est quoi un taux directeur de la banque centrale ?

Le taux directeur est le principal instrument de la politique monétaire qui fixe théoriquement le prix et la quantité des liquidités permettant d'équilibrer l'investissement et l'épargne.

Concrètement, il est un taux central autour duquel sont fixés les taux de dépôt et d'emprunt des banques auprès de la banque centrale (Bank Al-Maghrib), formant un corridor dans lequel oscille le taux interbancaire, ce qui affecte l'offre de crédit destinée aux agents. En résumé, le taux directeur détermine les conditions de financement de l'économie nationale.

Comment la décision de réduire ce taux impacte l'économie ?

La baisse du taux directeur est motivée par un mécanisme qui réagit à la conjoncture actuelle pour retrouver la situation d'équilibre et permettre la reprise de l'activité économique. Ainsi, la baisse de ce dernier vient en réponse à un contexte de récession, avec une contraction de 5,2% du PIB en 2020 selon le scénario de Bank Al-Maghrib. Cela conjugué à niveau bas d'inflation (autour de 1% en 2020). Ensuite, cette baisse répond au besoin de stimuli nécessaires pour relancer l'économie, à travers l'allègement des conditions de financement, aussi bien pour les entreprises que pour l'Etat, dans le but de soutenir l'investissement et retrouver un niveau soutenu de croissance.

Quelle est votre lecture de la décision de Bank Al-Ma-

ghrib de réduire ce taux à 1,5% ?

Cette baisse arrive dans un contexte de récession global qui touche aussi bien les pays développés que les pays émergents, lesquels étaient épargnés par la récession de 2008. Ceci a permis à ces derniers de garder des marges de manœuvre pour diminuer aujourd'hui leurs taux directeurs. La baisse opérée par Bank Al-Maghrib s'inscrit dans cette même dynamique. Cela dit, il faut lire cette baisse dans la globalité de la stratégie de la banque centrale qui a aussi libéré la réserve obligatoire des banques et initié une série de mesures depuis le début de la crise, à l'instar de l'extension des collatéraux et l'allongement de la maturité des refinancements.

D'ailleurs ces opérations ont franchi les 100 milliards de dirhams hebdomadaires depuis le début de la crise, dans le but de faciliter l'accès au crédit.

La transposition de la dynamique du taux directeur des pays développés à l'époque de la crise de 2008 à celle des pays émergents aujourd'hui pourrait présager un rapprochement de plus en plus étroit des taux directeurs de ces derniers vers le niveau plancher (taux zéro). Ceci nécessite la mise en place d'une nouvelle génération d'instruments permettant l'efficacité de la politique monétaire, en parallèle à l'approfondissement des marchés financiers, qui sont devenus le terrain principal de l'intervention des banques centrales dans les pays industrialisés.



L'Europe poursuit son déconfinement



L'Europe, continent le plus touché par la pandémie de nouveau coronavirus, a poursuivi dimanche son déconfinement avec la réouverture par l'Espagne de ses frontières aux Européens, pendant que l'Amérique latine franchit à son tour le cap des deux millions de personnes contaminées et que la Chine procède à des tests massifs pour contenir un nouveau foyer dans sa capitale.

La pandémie de Covid-19 a tué officiellement plus de 461.665 personnes dans le monde et en a contaminé plus de 8,7 millions, dont plus de quatre millions considérés aujourd'hui

comme guéris, depuis que la Chine a fait état de l'apparition en décembre de la maladie.

L'Espagne, pays parmi les plus endeuillés avec 28.322 morts, a levé samedi minuit l'état d'alerte décrété le 14 mars et rouvert sa frontière terrestre avec la France --celle avec le Portugal attendra le 1er juillet-- ainsi que ses ports et aéroports aux ressortissants de l'Union européenne. Ceux-ci ne sont plus tenus à 14 jours de quarantaine mais de strictes mesures de protection (température contrôlée à l'aéroport, port du masque...) sont maintenues. Le 1er juillet, l'Espagne ouvrira ses frontières à toutes les nationalités.

Les Espagnols eux-mêmes peuvent enfin retrouver proches et amis dans d'autres régions. "J'ai acheté le premier billet, à la première heure, pour arriver le plus tôt possible", explique à l'AFP Laura García, physiothérapeute de 23 ans, en prenant le train à Madrid pour aller à Barcelone retrouver son fiancé qu'elle n'a pas vu depuis trois mois.

Mais la maladie continue à se propager dans le monde. L'Amérique latine et les Caraïbes, nouvel épicode, ont franchi samedi le cap des deux millions de contaminations, après les Etats-Unis et le Canada (plus de 2,3 millions essentiellement aux Etats-Unis) et l'Europe --plus de 2,5 millions dont plus de la moitié en Russie, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie.

L'Asie, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Océanie sont sous le seuil du million de cas. Mais un rebond inquiète la Chine depuis la semaine dernière avec plus de 220 nouveaux cas dont 22 dimanche.

A Pékin, 2.000 sites de tests ont déjà prélevé 2,3 millions d'échantillons, selon l'agence Chine Nouvelle. Le pays va inspecter les produits alimentaires importés.

En Amérique latine, la moitié des cas sont recensés au Brésil qui a franchi samedi la barre

du million de cas et, avec près de 50.000 décès, est le deuxième pays le plus endeuillé au monde derrière les Etats-Unis.

Au Pérou, qui vit sa 13e semaine de confinement total, le bilan officiel a dépassé samedi les 250.000 contaminations pour 7.861 morts. Le bilan dépasse également les 7.000 morts au Chili. Il a dépassé les 20.000 morts vendredi au Mexique.

Aux Etats-Unis (près de 120.000 morts et plus de 2,2 millions de cas), le président Donald Trump en campagne pour sa réélection a affirmé samedi soir avoir demandé de ralentir le rythme du dépistage parce qu'"on trouve plus de gens, on trouve plus de cas".

"Il plaisantait évidemment pour dénoncer la couverture médiatique absurde", a assuré à

l'AFP un responsable de la Maison Blanche. M. Trump s'exprimait lors de son premier meeting post-confinement, dans une salle fermée et moins pleine qu'attendu à Tulsa (Oklahoma). Six organisateurs ont été testés positifs au virus et les spectateurs, dont peu étaient masqués, se sont engagés par écrit à renoncer à toute poursuite légale s'ils contractaient le virus à cette occasion.

En recul à New York et dans le nord-est du pays, la pandémie progresse toujours dans d'autres régions, avec notamment une forte poussée de cas en Oklahoma.

L'Iran, entré dans son cinquième mois de lutte contre le virus, a annoncé samedi avoir recensé plus de 100 morts et plus de 2.000 contaminations en 24 heures.



L'Amérique latine franchit à son tour le cap des deux millions de personnes contaminées

Un vaccin entre dans la phase 2 des essais

Un vaccin inactivé contre le Covid-19 développé par l'Institut de biologie médicale relevant de l'Académie des sciences médicales de Chine est entré en phase 2 des essais cliniques, a rapporté samedi la publication chinoise "Science and Technology Daily".

Les essais de phase 2, qui évaluent davantage l'immunogénicité et la sûreté du vaccin sur les humains, sont menés dans la province du Yunnan, dans le sud-ouest du pays, précise le journal, notant que l'institut a lancé les essais cliniques de la phase 1 en mai avec près de 200 volontaires âgés de 18 à 59 ans.

A ce jour, cinq vaccins candidats contre le Covid-19 ont été approuvés pour des essais cliniques en Chine, représentant 40% du total des vaccins en essais cliniques à l'échelle internationale, selon le ministère chinois des Sciences et des Technologies.

Par ailleurs, le géant pharmaceutique suisse Novartis a annoncé qu'il mettait fin à l'essai clinique avec l'hydroxychloroquine pour traiter des malades du Covid-19 en raison du manque de participants.

Le 20 avril, le groupe avait annoncé avoir conclu un accord avec l'agence américaine des médicaments, la Food and drug administration (FDA), pour procéder à des essais cliniques de phase III de l'hydroxychloroquine sur des malades du Covid-19 hospitalisés.

Ces essais visaient à évaluer l'utilisation de ce traitement auprès d'environ 440 malades sur une dizaine de sites aux Etats-Unis.

Mais le 15 juin, les autorités sanitaires américaines ont retiré l'autorisation d'utiliser en urgence deux traitements contre le Covid-19, la chloroquine et l'hydroxychloroquine, un temps défendus par le président américain Donald Trump.

Le grand bond en arrière pour l'emploi des femmes



Elles perdent leur travail, démissionnent ou s'occupent plus des enfants privés d'école que les hommes: le choc économique massif de la pandémie de coronavirus a des allures de grand bond en arrière pour l'emploi des femmes.

"Les femmes, à cause de leur surreprésentation dans le secteur des services, ont été frappées de manière disproportionnée par le Covid-19", souligne C. Nicole Mason, directrice de l'Institute for Women's Policy Research, un centre de réflexion américain. "Au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, les femmes ont plus de chances d'avoir perdu leur emploi que les hommes", qu'elles soient licenciées ou contraintes de démissionner pour s'occuper de leurs enfants privés d'école, renchérit Chris Rauh, professeur d'économie à l'université de Cambridge, interrogé par l'AFP.

Elles sont plus présentes dans les emplois précaires ou les secteurs particulièrement frappés par les mesures de confinement instaurées pour lutter contre le coronavirus, comme la restauration, l'hôtellerie, l'événementiel, les salons de coiffure, etc.

Même quand elles conservent leur emploi, les mères confinées se sont trouvées sollicitées

plus que les hommes pour s'occuper des enfants et... des travaux ménagers, constate l'Institut pour les études budgétaires (IFS), un think tank britannique, dans une étude publiée la semaine dernière.

Sarah, qui travaille dans l'industrie du film à Londres, veille jusqu'à 1h du matin tous les jours pour tenir ses échéances quand son fils et sa fille sont au lit. Une journaliste d'un grand média britannique se lève, elle, à 5h30 tous les jours pour avancer son travail avant le lever des enfants.

"Je n'ai pas osé demander un aménagement de travail, je ne veux pas qu'on dise que je n'y arrive pas", admet Sarah.

C'est pire pour les parents isolés, comme Isabelle, qui veut elle aussi rester anonyme par peur pour son emploi: "Au début du confinement, c'était atroce", raconte cette Parisienne qui travaille dans l'industrie pharmaceutique.

"Je n'arrivais pas à m'organiser entre les visioconférences, l'école à distance, les repas, le ménage, à quelle heure arrêter de travailler le soir", ajoute-t-elle, racontant avoir vécu un vrai "marathon".

Maintenant que l'activité redémarre, "pour mes directeurs, on reprend le travail exacte-

ment comme avant. Ils viennent d'une autre génération et ce n'est jamais eux qui ont géré les enfants. Ils ne comprennent pas qu'on n'a pas eu la même expérience du confinement et que je suis exténuée".

"Chez mes amies séparées, dans l'immense majorité, c'est toujours les mères qui se sont occupées des enfants pendant cette période. On est revenus à il y a cinquante ans", déplore Isabelle.

Le centre de réflexion sur l'égalité hommes-femmes Fawcett a écrit au Premier ministre Boris Johnson pour demander des aides aux crèches, dont beaucoup se sont trouvées en difficulté financière à cause du confinement, sans quoi "moins de femmes seront en mesure de retourner travailler".

Un groupe de scientifiques internationales de renom a même publié un coup de gueule la semaine dernière dans le Times of Higher Education pour dénoncer le "sexisme" et le retour du "patriarcat" auquel elles disent faire face depuis le début de la pandémie.

"Nous craignons que les progrès obtenus de haute lutte par les femmes dans la science ne fassent partie des dommages collatéraux de cette crise", avertissent-elles.

Elles s'en prennent aussi aux médias, accusés de ne solliciter que des hommes pour parler de l'épidémie, même peu qualifiés, aux dépens de vraies expertes.

En avril, Elizabeth Hannon, rédactrice en chef adjointe du British Journal for the Philosophy of Science, s'est par ailleurs émue sur Twitter du nombre "négligeable de travaux reçus pour publication de la part de femmes le mois passé", affirmant n'avoir "jamais vu ça".

"On dirait que le peu de progrès qu'il y avait eu va être perdu", déplore Erika Kispeter, professeure à l'université de Warwick. Exemple: l'obligation de publier les écarts de salaires masculins et féminins pour les grandes entreprises a été suspendue en Grande-Bretagne à cause de la pandémie.

Rares points positifs: le télétravail s'est généralisé, et l'IFS souligne qu'il pourrait aider les carrières des mères... quand leurs enfants auront repris l'école.

Et si les hommes en ont fait moins que les femmes, ils en font quand même plus qu'avant. "Avec tout le monde à la maison, les hommes ont dû s'y mettre", remarque Erika Kispeter.

Craintes et colère pour le reconfinement en Azerbaïdjan

Les craintes se mêlaient à la colère dimanche en Azerbaïdjan avec l'entrée en vigueur du reconfinement, décidé pour endiguer la flambée de contaminations au coronavirus qui a suivi l'assouplissement fin mai des restrictions.

A partir de dimanche et jusqu'au 1er août, centres commerciaux, cafés, restaurants et salons de beauté de Bakou, la capitale, et des autres grandes villes sont obligés de fermer.

Les habitants ne seront autorisés à sortir qu'une "fois par jour, pour deux heures au maximum, après avoir reçu par texto une permission" des autorités, a déclaré le Premier ministre Ali Asadov dans un communiqué.

Lors du confinement précédent, aucune autorisation n'était nécessaire pour aller faire ses courses ou consulter un médecin dans ce pays du Caucase du Sud.

L'état d'urgence décrété en mars en Azerbaïdjan pour empêcher la propagation du virus a été levé fin mai, tout comme la plupart des restrictions.

Le reconfinement dans ce pays riche en pétrole intervient alors que le nombre de contaminations y a presque doublé durant les deux

dernières semaines.

Au total, le pays d'environ 10 millions d'habitants recensait officiellement dimanche 12.238 cas de coronavirus, dont 148 décès.

Selon un récent sondage du Centre public des études sociales, 93% des Azerbaïdjanais se disent préoccupés par la deuxième vague de Covid-19.

"Les statistiques du coronavirus se détériorent quotidiennement. C'est effrayant. J'ai peur d'une deuxième vague", confie à l'AFP Leyla Guliyeva, étudiante de 20 ans.

Pour elle, "une nouvelle quarantaine est une mesure nécessaire pour empêcher la propagation du virus".

Pour sa part, le chauffeur de taxi Shahin Mamedkulyev ne cache pas sa colère.

"Le gouvernement nous met de nouveau dans des cages, comme les animaux dans un zoo", dénonce-t-il. "Si nous ne pouvions pas travailler, nous n'aurons pas notre pain quotidien".

Ces émotions sont partagées par la coiffeuse Farida Akhmedova. "Je ne trouve pas de mots pour exprimer à quel point je suis en colère", dit cette femme de 38 ans.

"Nous serons forcés de nouveau à rester à

la maison sans rien faire et le gouvernement ne nous remboursera pas nos pertes financières", ajoute-t-elle.

Les autorités ont versé des compensations à ceux qui ont perdu leur emploi en raison du premier confinement mis en place au printemps. Mais cette fois, aucune aide financière n'a été promise.

Selon des analystes, cette situation risque d'aboutir à "des conséquences sociales et politiques imprévisibles", alors que le pays s'attend à une hausse de la pauvreté provoquée par la récession économique qui s'annonce.

En avril, le Produit intérieur brut (PIB) a chuté de 2,6% par rapport à la même période l'année précédente, et l'activité économique hors secteur pétrolier a chuté de 13%, selon un rapport de la Banque mondiale.

"Le gouvernement doit continuer de verser des compensations sociales alors que l'économie est à l'arrêt", estime l'analyste économique Gubad Ibadoglu, mettant en garde contre une "révolution populaire" dans le cas contraire.

Des experts de la santé ont critiqué la gestion de la crise de coronavirus par les autorités azerbaïdjanaises, estimant que les restrictions

avaient été levées très tôt.

"L'assouplissement des restrictions il y a trois semaines était injustifié, il a été suivi d'une hausse de cas et de décès", déclare Ali Aliyev, professeur à l'Université médicale de Bakou.

"Paradoxalement, nous entrons en reconfinement alors que la vie revient à la normale dans la majorité des autres pays", ajoute-t-il.

Pour leur part, les autorités affirment que la situation est sous contrôle.

"Grâce aux restrictions anti-virus instaurées en mars et en avril, nous avons gagné du temps pour préparer les hôpitaux", a déclaré récemment Ramin Bairamly, le porte-parole de la cellule de crise de lutte contre l'épidémie de Covid-19, à la presse.

Selon lui, le pays s'est doté d'un grand nombre de respirateurs artificiels et quelque 7.000 lits étaient disponibles pour les patients infectés.

"La situation épidémiologique est sous contrôle", soutient le médecin en chef du pays, en charge des maladies d'infection, Ibadulla Agayev.

"Si les gens suivent les recommandations anti-virus, la pandémie va reculer", assure-t-il.

De la psychogéographie

Ce que Tchernobyl peut nous apprendre sur la menace invisible du Covid-19



A lors que les citoyens des quatre coins du monde commencent à sortir progressivement du confinement imposé par la crise sanitaire de la pandémie du Covid-19, plusieurs se sont retrouvés, contre leur gré, à penser différemment aux endroits qui leur étaient familiers. Les grands magasins, les centres commerciaux et communautaires, et les transports en commun deviennent une menace potentielle : le risque de contamination par les surfaces infectées par le virus plane encore.

En partie à cause des règles de sécurité conçues pour imposer une distance sociale et aussi d'une certaine prise de conscience collective de la nouvelle menace, la manière dont les gens se déplacent a véritablement

changé. Le confinement s'est apparenté au traumatisme, mais le déconfinement confine bel et bien à l'anxiété et à l'angoisse.

Le monde social est devenu inconnu, le citoyen est angoissé à l'idée de retrouver le monde d'avant, où il pouvait circuler librement. « A l'issue de plusieurs jours de confinement, il nous est demandé de rentrer dans un nouveau monde. On sait que le virus n'est pas complètement mort, on sait que les conditions de travail vont être modifiées... on ne sait pas si on va être capable de s'adapter à ce nouveau monde, le déconfinement est donc une angoisse », explique le neuropsychiatre français Boris Cyrulnik lors d'une récente interview à la chaîne française Europe1.

Philippa Holloway, la spécialiste en littérature anglaise à l'université « Edge Hill » en

Angleterre, a souligné : « Depuis que les mesures de confinement sont entrées en vigueur, j'ai participé avec d'autres chercheurs à la réalisation d'un projet intitulé "100 mots sur la solitude" ». Le projet vise à collecter et publier des travaux littéraires portant sur la pandémie de Coronavirus et son impact sur notre vie quotidienne. La littérature publiée dans le cadre dudit projet a révélé des réponses ou/et des réactions émotionnelles croissantes à travers le monde. Cela montre que le comportement humain a changé en réponse à une menace invisible, certes, mais parmi les plus mortelles de l'histoire.

De Tchernobyl à Coronavirus

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire qu'une grande

communauté de personnes est contrainte de prendre des précautions draconiennes pour sortir saine et sauve d'un combat contre un danger invisible. Lorsque la catastrophe de la Centrale nucléaire de Tchernobyl s'est produite en 1986 en Ukraine, les radiations et de l'explosion et de l'incendie (l'équivalent radioactif de 400 fois la bombe d'Hiroshima, ou de 0.5 fois une bombe nucléaire actuelle) se sont propagées dans l'atmosphère de plusieurs grandes régions européennes ; des milliers de citoyens ont été évacués et beaucoup d'entre eux sont tombés grièvement malades selon un article publié par P. Holloway dans le média « The Conversation ».

A cette époque, les témoignages de la population ➡➡

►► de Tchernobyl sur la catastrophe et surtout sur la pollution qui s'est ensuivie étaient différents. Selon le premier témoignage recueilli par la journaliste et personnalité littéraire biélorusse Svetlana Alexievitch, l'une des femmes a déclaré qu'« elle avait nettoyé la maison tout entière et lavé le poêle parce qu'elle pense qu'elle peut y revenir » ; une autre a révélé : « Ma fille m'a suivie dans l'appartement et a désinfecté les poignées des portes et les chaises ». D'autres personnes avaient eu du mal à croire au danger qui les guettait, elles avaient dit expressément : « Comment l'eau peut-elle être sale, alors que nous la voyons très propre ! ».

Au cours de ses recherches universitaires, Philippa Holloway a visité la région de Tchernobyl afin d'étudier les réponses et surtout les réactions émotionnelles et comportementales par lesquelles les gens ont affronté des dangers imperceptibles tels que connaît le monde d'aujourd'hui. Ces réponses sont similaires aux réactions et interactions des gens avec la pandémie de Covid-19.

L'écrivaine a précisé à ce propos : « Nous sommes inquiets de toucher les objets, alors nous les évitons. Nous sommes très conscients de notre proximité avec des surfaces qui sont potentiellement polluées, contaminées par le virus ; et nous avons peur que des particules radioactives invisibles pénètrent dans notre corps à travers les voies respiratoires. Nous contrôlons notre respiration, nous retenons notre souffle et nous éprouvons de l'essoufflement. Les masques de protection médicale nous aident à nous sentir en sécurité (quoiqu'ils ne soient pas utilisés correctement, ou s'il n'a pas été prouvé qu'ils fonctionnent vraiment). Nous acceptons que nous subissons, sans l'ombre d'un doute, le

danger malgré le respect des restrictions et des précautions ».

Dans le cas de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, l'écoulement du temps a permis aux citoyens de retourner une seconde fois sur les lieux qui sont devenus officiellement une destination touristique donnant aux gens la possibilité d'explorer des villages abandonnés qui demeurent encore radioactifs.

Ces touristes cherchent à vivre une expérience similaire à celle à laquelle nous sommes tous confrontés actuellement, le danger invisible requiert prudence, mais néanmoins, prendre un peu de risque pourrait être accepté. Le calcul des risques en visitant le site de Tchernobyl était de courte durée, mais dans le cas de la pandémie de coronavirus, les dangers et les risques sont persistants, les conséquences somatiques peuvent être graves, et l'impact psychologique peut se résumer à des effets délétères sur le psychisme et le moral des citoyens à travers le monde.

La psychogéographie

La psychogéographie désigne l'étude des effets que provoque le milieu géographique sur les émotions et les comportements des individus. Elevée au rang de science par son créateur l'écrivain, le poète et le stratège français Guy Debord en 1955, elle s'intéresse spécialement à la perception de l'espace humain en général, et à l'expérience affective de l'espace par l'individu en particulier. En d'autres termes, c'est une science qui cherche à explorer comment l'urbanisme affecte les mouvements et surtout les émotions, mais elle est difficilement applicable surtout lorsqu'il s'agit de certains aspects invisibles comme le cas des virus.

D'ailleurs, sans la présence d'un matériau sensoriel tel que le verre brisé

ou de la fumée pour dénoter et identifier la nature du danger, il est difficile d'évaluer clairement les risques. Parfois, l'on peut compter sur la technologie comme les unités de mesure des rayonnements libérés par l'accident de Tchernobyl pour déterminer le niveau de risque. Sinon, nul ne peut nier que les risques invisibles soient purement conceptuels, voire théoriques.

L'évaluation des risques personnels, selon P. Holloway, est basée principalement sur une certaine compréhension culturelle commune et une bonne connaissance générale des dangers tels que les radiations et les infections, toutes origines confondues ; et les instructions des experts.

D'un autre côté, nombreux sont ceux qui préfèrent enfreindre les règles, en particulier ceux qui ne font pas confiance aux politiques gouvernementales et qui s'appuient sur leur propre expérience et sur les contenus publiés dans les médias traditionnels et sociaux pour prendre des décisions en fonction de leurs propres normes sociales et culturelles, et leur propre manière d'interpréter les événements.

D'ailleurs, après la catastrophe de Tchernobyl, des centaines d'habitants sont revenus vivre dans la zone contaminée malgré les avertissements des autorités locales et nationales. Leurs actions ont été, en quelque sorte, ancrées dans une culture de déplacement dû à un choc, dans une ferme volonté d'échapper à un sentiment de discrimination ; et surtout dans un fort attachement à la terre ancestrale et aussi à la nécessité de se sentir en sécurité à la maison. Elles sont similaires à la sortie progressive du confinement imposé par le coronavirus suite aux mesures d'assouplissement entamé par les gouvernements de plusieurs pays touchés par la pandémie à travers le monde.

Pour les citoyens, respecter les ré-

gles du confinement ou les enfreindre en mettant en péril la santé individuelle et publique résultent des conflits intérieurs, d'une volonté de contrôler un risque invisible et des troubles anxieux excessifs et difficiles à gérer. Il s'agit des réactions géopsychologiques afférentes à l'émergence d'un sentiment de propriété et d'appartenance.

Alors que certains pays dans le monde ont annoncé une levée totale du confinement, d'autres ont entamé leur procédure de déconfinement ou commencent à le planifier tout en restant sur le qui-vive face à une éventuelle seconde vague de la pandémie de coronavirus. Les émotions et les comportements des citoyens changent selon le contexte et l'évolution inquiétante ou rassurante de la crise sanitaire. La psychogéographie, en l'occurrence, peut être la clef qui nous permettrait de percevoir le changement continu dans lequel nous vivons et surtout de comprendre que les épidémies et les pandémies ont marqué l'histoire de l'humanité.

Par : Mohamed EL-MSIYAH

Professeur de FLE, Cycle Secondaire Qualifiant.

Doctorant en analyse du discours, USMBA-FLDM-Fès.



Economie

Le redémarrage dans le textile doit être fait avec le moins de dégâts possibles

Le redémarrage du secteur du textile après cette crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), doit se faire "correctement et avec le moins de dégâts possibles", a souligné, vendredi à Casablanca, le ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy.

Les entreprises du textile sont appelées à respecter les mesures préventives et de sécurité sanitaire et veiller à la protection des travailleurs à l'intérieur des unités de production, a relevé M. Elalamy dans une déclaration à la presse, lors d'une visite effectuée dans l'entreprise de textile et d'habillement "Charaflex", notant que cette étape nécessite une prise de conscience et un engagement sans faille, afin de rétablir la garantie de la sécurité sanitaire des travailleurs outre la relance économique du secteur.

Saluant l'effort fourni par cette unité industrielle pour la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé, le ministre a souligné que sur Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI, ces opérations sont suivies avec beaucoup de précision et avec des instructions extrêmement claires quant à la protection de la santé des Marocains, en vue notamment de déclencher une réouverture solide, à la hauteur de l'importance du secteur textile-habillement, rapporte la MAP.

En outre, M. Elalamy a fait observer que les commandes actuelles de Charaflex sont supérieures à celles de la période avant Covid-19 et que les propriétaires et dirigeants de l'entreprise perçoivent ce changement à l'international et cette "re-répartition" des portefeuilles dans plusieurs secteurs, de bon augure.

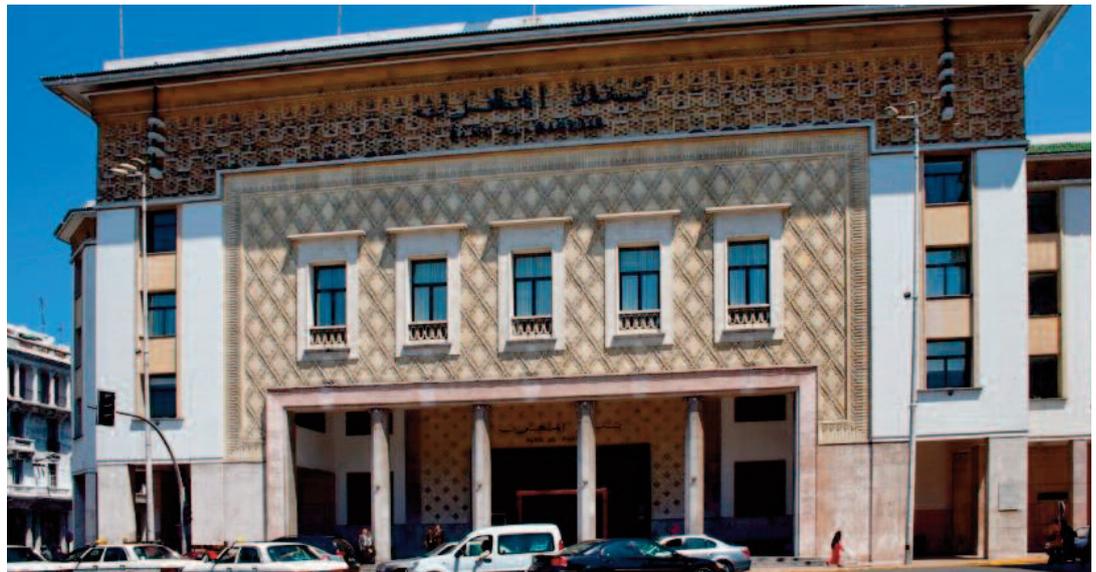
Pour sa part, le vice-président directeur général de Charaflex, Hicham Filali, a fait savoir que la reprise du travail au sein de l'unité s'effectuera de manière progressive dans un premier temps avec 80% du total des travailleurs, pour ensuite recouvrir 100% de sa capacité la semaine prochaine, notant que l'entreprise place au cœur de ses priorités la protection et la santé de ses différents collaborateurs.

Il a, dans ce sens, relevé que les donneurs d'ordre internationaux ont placé énormément de commandes auprès de l'entreprise, pour éviter tout risque et assurer un système d'approvisionnement important.

"Le Maroc a développé de solides atouts et se positionne aujourd'hui comme une alternative compétitive pour nos clients étrangers", a-t-il ajouté.

Il est à rappeler que le secteur du textile a pu produire durant la période Covid-19 plus de 33 millions de masques en tissus réutilisables en un temps record et a donc pu renforcer sa compétitivité et sa notoriété à l'échelle mondiale.

Les nouvelles mesures de BAM, une dose de soutien à la relance de l'économie et de l'emploi



Face aux difficultés sans précédent liées à la crise sanitaire, « les autorités de contrôle bancaire doivent agir de façon décisive pour faire en sorte que les systèmes bancaires continuent à servir l'économie réelle, tout en préservant la stabilité financière ». C'est ce que préconisait en début de semaine dernière Tobias Adrian du Fonds monétaire international et Ceyla Pazarbasoglu de la Banque mondiale. Dans un article commun intitulé « Lutte contre la Covid-19 : quel rôle pour les autorités de contrôle bancaire ? », le conseiller financier et directeur du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI et la vice-présidente chargée de la croissance équitable, de la finance et des institutions au Groupe de la BM estimaient que « cela est indispensable pour éviter que la crise sanitaire et économique ne se transforme en crise financière ».

Le Maroc n'a évidemment pas attendu ces conseils pour prendre pleinement la mesure de l'ampleur et de la gravité des effets du Covid-19 sur son économie. En effet, Bank Al-Maghrib a réagi à temps face au coronavirus, en initiant depuis le début de la crise sanitaire une série d'actions et en adoptant des mesures à même de soutenir les ménages, les entreprises et l'économie.

C'est toujours en soutien à l'économie nationale que la Banque centrale a pris récemment de nouvelles mesures lors de la deuxième réunion trimestrielle de l'année du Conseil de la Banque.

Ainsi que nous l'avions relevé dans une de nos éditions précédentes, au terme de cette session tenue mardi 16 juin courant à Rabat, Bank Al-Maghrib a décidé de procéder à une réduction historique du

taux directeur de 50 points de base ramené à 1,5% et une libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

A cette même occasion, il a été décidé de mettre en place des dispositions spécifiques pour fournir un appui au refinancement des banques participatives et aux associations de microcrédit.

Dans un communiqué, la Banque centrale a expliqué que « ces nouvelles décisions devraient contribuer, avec celles prises par le Comité de veille économique, à atténuer l'impact de la pandémie et à soutenir la relance de l'économie et de l'emploi ». Pour Mohamed Karim, chef de Département d'économie à la Faculté de droit de Salé et ancien Inspecteur divisionnaire au ministère des Finances, la décision de BAM de ramener le taux à 1,5% est « louable ».

« C'est de l'artillerie lourde qu'a fait sortir la Banque centrale », a-t-il

déclaré dans un entretien accordé à la MAP expliquant que cette baisse vise à pousser les banques commerciales à faire de même et réduire le coût de l'argent en vue d'encourager les investissements notamment chez les PME.

Analysant les récentes décisions de Bank Al-Maghrib dans un flash « post-Conseil Bank Al-Maghrib », CDG Capital a, pour sa part, estimé que les nouvelles mesures permettront une relance conditionnée des crédits et de la demande intérieure.

Ainsi, l'équipe de CDG Capital pense que « l'objectif espéré suite aux différentes mesures expansionnistes prises par Bank Al-Maghrib est d'accompagner l'économie nationale en vue de surmonter les répercussions de cette pandémie, et ce à travers une facilitation de l'accès au financement à des conditions avantageuses et à un coût réduit », rapporte la MAP.

Poursuivant son analyse, CDG Capital assure que cette orientation expansionniste permettra une relance des crédits aussi bien aux entreprises, particulièrement les TPME, qu'aux ménages, une réduction du coût de financement du Trésor public et des entreprises et établissements publics qui devraient jouer le rôle de catalyseur à travers une politique budgétaire contractuelle et une baisse du coût de la dette privée au profit des entreprises ayant accès au marché, souligne-t-on de même source.

Les analystes de CDG Capital ont tout de même fait remarquer qu'« à l'image des expériences récentes au niveau des économies développées, la solution monétaire a démontré beaucoup de limites dans la relance économique ».

Malgré les mesures expansion-

nistes menées par les Banques centrales en vue de redresser la croissance et stimuler l'inflation, ils notent que « la reprise s'affiche difficile et les risques désinflationnistes se concrétisent ».

Pour Younes Chebihi, enseignant à l'université de Bordeaux et membre du Laboratoire français de recherche en économie et finance internationale (LAREFI), la baisse du taux directeur vient en réponse à un contexte de récession, avec une contraction de 5,2% du PIB en 2020 selon le scénario de Bank Al-Maghrib. Cela conjugué à niveau bas d'inflation (autour de 1% en 2020).

Pour cet universitaire, « cette baisse répond au besoin de stimuli nécessaire pour relancer l'économie, à travers l'allègement des conditions de financement, aussi bien pour les entreprises que pour l'Etat, dans le but de soutenir l'investissement et retrouver un niveau soutenu de croissance », a-t-il expliqué à la MAP invitant à lire cette baisse dans la globalité de la stratégie de la Banque centrale qui a initié une série de mesures depuis le début de la crise.

A ce propos, rappelons que la nouvelle dose de soutien à la relance intervient après que d'autres actions aient été précédemment prises pour enrayer les effets de la crise sanitaire.

Outre la baisse du taux directeur de 2,25% à 2% décidée au terme du Conseil de la Banque du 17 mars dernier, la Banque centrale a déjà mis en œuvre différentes mesures d'assouplissement telles que l'élargissement du collatéral éligible à ses opérations de refinancement, le renforcement de ses programmes non conventionnels, ainsi que l'allègement temporaire des règles prudentielles.

Alain Bouthy



Atténuer l'impact de la pandémie et donner un nouveau souffle à l'économie nationale

La CMR annonce de nouvelles procédures au niveau des centres d'accueil

La Caisse marocaine des retraites (CMR) a annoncé, vendredi, la prise des mesures préventives nécessaires pour la sécurité de ses usagers au niveau de tous ses centres d'accueil. Ces mesures consistent essentiellement à accueillir les usagers sur rendez-vous via le portail électronique www.cmr.gov.ma ou via l'application mobile "Ma retraite CMR" (Service de prise de rendez-vous), indique la Caisse dans un communiqué.

Dans le même contexte, la CMR rappelle à ses usagers les services à distance mis à leur disposition via son portail ou l'application mo-

bile. Il s'agit du service d'accueil à distance "Télé accueil" par vidéo avec un chargé d'information et conseil de la CMR, du service du bureau d'ordre digital pour le dépôt des dossiers, ainsi que d'autres services électroniques qui permettent à l'affilié ou au retraité de consulter sa situation administrative, simuler sa pension et de télécharger des attestations diverses, etc. La Caisse rappelle également que ses usagers peuvent appeler le numéro du centre d'appel 0537 567 567 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 pour se renseigner sur leur situation.

Hausse de l'actif net sous gestion des OPCVM à fin mai

L'actif net sous gestion des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) a connu une hausse de 1,28% à fin mai 2020, passant de 464,98 milliards de dirhams (MMDH) le mois précédent à 470,95 MMDH, indique l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM).

Cette hausse est expliquée par la collecte nette de plus de 1 MMDH qui a concerné principalement les OPCVM OMLT, fait savoir l'ASFIM dans sa lettre mensuelle d'information du mois de mai.

A fin mai, les OPCVM actions ont enregistré la meilleure performance mensuelle avec +8,27%, tandis que les OPCVM monétaires ont enregistré la performance la plus faible avec +0,24%.

Concernant les performances annuelles, les OPCVM OCT ont enregistré la meilleure performance avec +1,16% alors que les OPCVM actions ont eu une performance négative de -16,56%.

S'agissant des OPCVM en activité, leur nombre a stagné à 484 à fin mai, selon l'ASFIM.

Appel à la création d'un Fonds régional d'investissement au niveau de Marrakech-Safi

Les participants à un webinaire organisé, vendredi soir, sous le thème "Covid-19 : Quelle place pour l'entrepreneuriat et l'emploi de jeunes dans les plans de relance économique des régions marocaines", ont plaidé en faveur de la création d'un Fonds régional d'investissement au niveau de Marrakech-Safi.

Ce fonds sera destiné à soutenir les TPE/PME et à dynamiser l'investissement privé dans la région, en accompagnant les PME, ont-ils ajouté lors de cette rencontre virtuelle organisée par le Centre de développement de la région de Tensift (CDRT), l'Institut supé-

rieur des sciences de l'ingénieur et le Cabinet conseil IT6, spécialisé en stratégie, organisation et gouvernance d'entreprise.

Intervenant à cette occasion, Adel Bouhaja, ancien président de la CGEM-Marrakech-Safi, a appelé à la création des écosystèmes en vue d'améliorer l'intégration sectorielle, démultiplier les investissements et à assurer une montée en valeur du secteur industriel, rapporte la MAP.

Il a, en outre, plaidé en faveur du renforcement des compétences des jeunes dans le domaine de l'entrepreneuriat, notamment en matière de création d'entreprises, de comptabilité et de fiscalité, outre l'intégration de l'informel dans le circuit économique.

L'ex-secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Mme Mounia Boucetta, a noté, de son côté, que cette pandémie a engendré une intelligence collective déployée au niveau des territoires, ce qui a montré une excellente résilience au niveau territorial, relevant que la question de l'entrepreneuriat et de la création de l'emploi est une priorité nationale et une composante essentielle



de tous les programmes gouvernementaux.

Mme Boucetta a estimé que l'économie du savoir représente un levier sur lequel se positionne fortement la cité ocre, eu égard au rayonnement de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech.

Pour sa part, le président du CDRT, Ahmed Chehbouni, a estimé qu'il est nécessaire de faire appel à l'Université afin qu'elle devienne un acteur incontournable de la recherche scientifique au niveau de la région, appelant à accor-

der des incitations fiscales pour encourager l'intégration du secteur informel dans le circuit économique.

Par ailleurs, il a mis l'accent sur la nécessité de la création d'instances de suivi et d'aide à la décision et d'orientation afin d'améliorer le rendement des établissements publics et des instances élues.

Pour le directeur général des services de la commune de Marrakech, Abdelkrim Khatib, la pandémie a démontré la nécessité pour

la cité ocre de diversifier ses activités économiques dans des secteurs à forte valeur ajoutée, estimant que la digitalisation s'avère un choix stratégique pour la commune de Marrakech.

"En raison de la pandémie, la commune de Marrakech est obligée de rectifier ses choix et de revoir ses plans d'action pour les trois années à venir", a-t-il insisté, relevant que la priorité doit être actuellement donnée à des secteurs sociaux comme la santé, l'éducation, le social et l'emploi.



Soutenir les TPE et PME de la région

Les zones économiques africaines, fer de lance de la relance économique post Covid-19

Les zones économiques africaines pourraient être le fer de lance de la relance de l'activité économique dans le sillage du Covid-19, a souligné le secrétaire général de l'Organisation africaine des zones économiques (AEZO) et directeur du développement du Groupe Tanger Med, Ahmed Bennis.

M. Bennis qui s'exprimait lors d'un webinaire initié dernièrement en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et l'Organisation africaine des zones économiques (AEZO) sous le thème «Les zones économiques en Afrique face à la crise du Covid-19», a mis l'accent sur la diversification de la chaîne de valeur et l'intégration régionale, rapporte la MAP.

«Au sein de notre Organisation, nous pensons que les zones économiques africaines pourraient être le fer de lance de la relance de l'activité économique dans le sillage du Covid-19, basée sur la diversification de

la chaîne de valeur, l'intégration régionale et l'attraction des investissements», a relevé le secrétaire général de l'AEZO.

Ouvrant ce webinaire qui a réuni plus de 280 participants représentant 70 pays, le commissaire au commerce et à l'industrie de la Commission de l'Union africaine, Albert M. Muchanga, a félicité l'Organisation africaine des zones économiques pour son initiative.

«Le ciel est la limite pour l'Organisation africaine des zones économiques pour faire face à la pandémie de Covid-19, réaliser son plein potentiel et se développer sur une base durable», a souligné M. Muchanga.

Le débat a été mené par des représentants de haut niveau de la Commission de l'Union africaine, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la SFI - Groupe de la Banque mondiale et l'AfroChampions Initiative, selon un communiqué de l'AEZO.

Ce webinaire a également permis de partager des témoignages des meilleures pratiques, présentés par les dirigeants de la plateforme industrielle opérée par Tanger Med Zones (TMZ). "Cette zone économique leader en Afrique a mis en œuvre un plan de continuité des activités ainsi que des mesures spécifiques pour assurer une qualité de services aux standards internationaux à ses clients investisseurs, et soutenir leurs activités industrielles d'import-export au sein de ses 6 zones d'activités", lit-on dans le communiqué.

Les conférenciers se sont focalisés sur les principales lignes directrices pour soutenir la durabilité des zones économiques, lesquelles pourraient être un déclencheur de la reprise économique du continent face à la pandémie de Covid-19.

M. Richard Bolwijn, directeur du Service de la recherche sur les investissements à la CNUCED, a souligné dans ce sens l'import-

tance de la résilience dans la ligne de mire de l'impact de la crise. «Nous pensons tous que nous aurons plus de résilience à la recherche d'investissements dans l'avenir proche, des investissements en quête de diversification de la chaîne d'approvisionnement mondiale (...) les actualités parlent également de régionalisme et de relocalisations», a-t-il relevé.

Les experts ont également mis l'accent sur le rôle crucial de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) pour assurer la progression des zones économiques en Afrique et ont présenté des solutions pratiques pour soutenir les exportations, l'attraction des IDE et le maintien des emplois.

Fondée en novembre 2015 par le Groupe Tanger Med, l'Organisation africaine des zones économiques (AEZO) est une association continentale regroupant les principales institutions publiques et privées en charge du développement, de la gestion et de la promotion des zones économiques en Afrique.

Le SMPAD appelle au retour sur les sites de tournage



Le Syndicat Marocain des Professionnels des Arts Dramatiques (SMPAD) a salué le programme exceptionnel de soutien aux acteurs culturels des mondes de l'art et du livre, récemment annoncé par le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, en tant que "mesure qui atténuerait les impacts et les retombées de la pandémie de la Covid-19 sur les professionnels des arts vivants et le théâtre en particulier".

Dans un communiqué publié à l'issue d'une réunion de son bureau national consacré à l'évaluation de la situation actuelle dans le domaine des arts en général et des arts dramatiques, le SMPAD a appelé à prendre en considération un ensemble d'observations liées au cahier des charges relatif à ce soutien afin d'assurer la transparence et faciliter l'accès aux avantages dans un cadre de bonne gouvernance et d'éga-

lité des chances, en tenant compte des conditions sociales dans lesquelles vivent les professionnels des arts dramatiques.

Se félicitant des efforts du ministère de tutelle et des cadres du Bureau Marocain du Droit d'Auteur (BMDA) pour accélérer l'accès des auteurs à des distributions anticipées, le SMPAD a plaidé pour l'accélération des procédures organiques relatives aux droits connexes afin de permettre aux ayant droits d'en bénéficier, ajoute la même source.

Par ailleurs, et en raison de l'arrêt de nombreuses œuvres audiovisuelles, en particulier des dramatiques cinématographiques et télévisuelles dues à la pandémie, le SMPAD a demandé aux autorités gouvernementales de tutelle, ainsi qu'aux entrepreneurs audiovisuels et au Centre cinématographique marocain (CCM) d'accélérer la mise en place

des procédures de retour sur les sites de tournage suivant des "protocoles" appropriés "afin que les artistes et les professionnels en général puissent reprendre le travail, gagner leur vie et remplir leurs obligations dans des conditions de protection spéciales". La réunion du Bureau national du Syndicat s'est penchée sur les grandes lignes d'un projet de document théorique sur "la profession de l'artiste et le travail syndical dans le domaine artistique pour la période post-coronavirus et les enseignements tirés", élaboré par un groupe de réflexion créé par le Bureau national du syndicat et établi à distance pendant la période du confinement.

Concernant les principales répercussions de la crise sur le secteur théâtral, le président du syndicat Massoud Bouhssin a expliqué, dans un entretien accordé à l'Agence MAP, qu'au niveau

social, «cette pandémie a coïncidé avec la période de l'année où l'activité théâtrale est à son apogée. De plus, le travail théâtral est basé sur la présence du public, alors que les activités culturelles liées au spectacle étaient les premières à être suspendues et seront probablement les dernières à être de nouveau lancées. D'autant que la saison 2020 n'a pas eu l'opportunité d'éclorre, ce qui résume assez bien la souffrance sociale que subit une grande partie d'artistes qui vivent de leur art». «Au niveau culturel, les répercussions de la pandémie seront "profondes", car l'impact sur la production culturelle est telle qu'un retour à la normale sera impossible. Dans cette situation, il sera même difficile de préserver certains acquis de la scène culturelle marocaine, au vu de la "non-chalance" du département de tutelle, à la fois avant et durant le confinement», a-t-il conclu.

Avec la réouverture des cinémas, Hollywood joue son avenir



Hollywood va retrouver le grand écran: le thriller "Enragé", avec Russell Crowe, doit sortir le 10 juillet, premier film en salle aux Etats-Unis depuis que les cinémas ont baissé le rideau à cause du coronavirus il y a plus de trois mois. Le 31 juillet, c'est le très attendu "Tenet" de Christopher Nolan qui doit prendre le chemin des salles obscures. Ce pari d'un retour rapide en salle

sera-t-il payant pour les studios?

Alors que les grandes chaînes de cinémas à travers le pays envisagent de rallumer les projecteurs pendant la première quinzaine de juillet, les salles à New York et Los Angeles n'ont pas encore la permission de rouvrir.

Et même avec les mesures de distanciation sociale et en augmentant la fréquence

de nettoyage, il reste à savoir si le public acceptera de revenir dans ces espaces fermés, avec le risque d'une possible deuxième vague de la pandémie. AMC, premier réseau de salles dans le monde, a provoqué des remous en refusant de rendre le port du masque obligatoire dans ses cinémas. Face aux critiques, l'entreprise a dû faire volte-face, rendant les masques obligatoires dans certaines régions du pays lorsque ses complexes rouvriront.

Des distributeurs indépendants aux studios producteurs de blockbusters, tout le monde aura les yeux rivés sur les prochaines sorties. "Hollywood n'est pas un endroit où les concurrents ont souvent l'habitude de se souhaiter de réussir", s'est amusé le producteur du film "Enragé", Mark Gill. "Mais dans ces circonstances particulières, tout le monde espère que nous allons bien nous en sortir."

Son film est allé à l'inverse de la tendance du moment, en avançant sa date de sortie, alors que les grands studios se jettent sur les dates plus reculées dans l'année. "Quelqu'un doit y passer le premier - le risque en vaut vraiment la chandelle", selon l'analyste Jeff Bock spécialisé dans le divertissement chez Exhibitor Relations. "Mais je pense qu'ils n'ont pas toutes les chances de leurs côtés", ajoute-t-il.

Le film "Enragé" est une "répétition

pour les autres studios", poursuit-il. Le test décisif sera la sortie de l'une des super-productions les plus attendues, "Tenet", le 31 juillet. Le réalisateur Christopher Nolan, connu pour "Inception", a tenu à ce que son film à 200 millions de dollars produit par Warner Bros conserve sa date de sortie initiale. La diffusion du long-métrage a tout de même dû être repoussée de deux semaines à fin juillet, afin de laisser à New York et Los Angeles le temps de pouvoir rouvrir leurs salles.

"Mulan" de Disney est aussi prévu pour juillet, après la réouverture des parcs Disney World et Disneyland, même si certains experts prédisent que la sortie pourrait être déplacée si les familles se montrent timides à réinvestir les salles obscures. "Le bouche à oreille ne sera plus basé sur les films qui sont vraiment bons mais sur les cinémas qui respectent les mesures" de sécurité, commente M. Bock.

Vouloir aller trop vite peut se révéler dangereux comme l'a montré la Chine, où les cinémas de plusieurs provinces ont rouvert leurs portes avec optimisme dès fin mars, pour fermer à nouveau quelques jours plus tard.

La capitale Pékin connaît aujourd'hui une deuxième vague d'épidémie de coronavirus, poussant les autorités à confiner de nouveau certaines parties de la ville.

Bob Dylan sort son premier album original depuis huit ans



Le musicien de légende Bob Dylan a sorti vendredi son premier album de chansons originales depuis huit ans, baptisé "Rough and Rowdy Ways". Dans ce 39e album studio, qui paraît 58 ans après son premier opus, se trouvent une ballade de 17 minutes sur l'assassinat de John Kennedy et un hommage au chanteur américain de blues Jimmy Reed. "Rough and Rowdy Ways" est le premier album du lauréat du prix Nobel de littérature depuis "Tempête" en 2012, même si l'artiste a sorti plusieurs albums de reprises dans l'interval.

L'opus mêle des sons blues, rock et folk avec des paroles oscillant entre humour noir et évocations nostalgiques des fantômes du passé, le tout chanté d'une voix rocailleuse. "Murder Most Foul", morceau fleuve, qui

retrace l'assassinat de John Kennedy à Dallas tout en décrivant l'évolution de la contre-culture américaine des années 60, s'est hissé au top du classement Billboard dès sa sortie en mars. La chanson convoque notamment le souvenir de nombreux artistes mythiques de l'époque comme the Eagles, Charlie Parker, Stevie Nicks, Woodstock et les Beatles.

Bob Dylan, 79 ans, évoque aussi le massacre racial de 1921 à Tulsa dans l'Oklahoma où jusqu'à 300 personnes noires ont perdu la vie. Le chanteur engagé a souvent fait référence à la brutalité policière et au racisme dans ses titres les plus connus des années 1960 et 1970, tel "Hurricane". Dans "False Prophet", deuxième morceau de l'album d'une durée de six minutes, l'artiste se moque avec malice de sa propre lé-

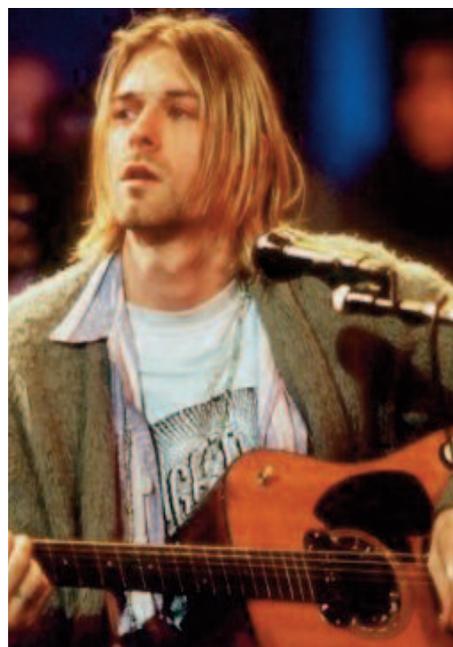
gende. "I ain't no false prophet (Je ne suis pas un faux prophète) / I just said what I said (J'ai dit ce que j'ai dit) / I'm just here to bring vengeance on somebody's head (Je suis juste ici pour venger quelqu'un)", chante-t-il. Cet album est "sans doute sa plus belle expression poétique à ce jour", selon le magazine de musique britannique NME. Le magazine Rolling Stone a lui qualifié l'opus de "classique absolu". En dépit de son âge, Bob Dylan, a passé les trois dernières décennies de sa vie en tournée quasi-permanente.

La pandémie de coronavirus l'a forcé à annuler une série de dates de concert au Japon et en Amérique du Nord au printemps et cet été, mais le chanteur a promis de reprendre la scène dès qu'il serait possible de le faire en toute sécurité.

Bouillon de culture

Kurt Cobain

La guitare utilisée par Kurt Cobain lors de l'enregistrement du célèbre concert "Unplugged" de Nirvana, en 1993, a été vendue samedi, lors d'enchères organisées par la maison Julien's, pour 6 millions de dollars, un record pour une guitare. L'acheteur, qui était présent physiquement lors de la vente organisée à Beverly Hills (Californie), est l'entrepreneur australien Peter Freedman, fondateur de l'entreprise Rode Microphones, qui conçoit des micros, a indiqué Julien's dans un communiqué. Le chef d'entreprise a immédiatement indiqué qu'il entendait présenter l'instrument dans plusieurs villes du monde, le produit des expositions allant à des œuvres de charité soutenant le monde du spectacle. Le prix, de 5 millions de dollars porté à 6,01 en y ajoutant frais et commission, a très largement dépassé l'estimation initiale de la maison Julien's, qui avait fixé le point de départ de la vente à un million. Jusqu'ici, la guitare la plus chère de l'histoire était une Fender Stratocaster, baptisée "Black Strat", utilisée par le guitariste du groupe britannique Pink Floyd, David Gilmour.



Une édition inédite de la Fête de la musique sur un toit casablancais



La Fête de la musique (FDM) à Casablanca s'est déroulée cette année sur un toit casablancais, sous le thème "La musique sur les nuages". Dans un format inédit, différents artistes, Leila, Abdelfatah Ngadi, Boundless et Soukaina Fahsi, se sont produits sur une scène dans un toit casablancais dans une atmosphère de coucher de soleil "BIDAOUT", cher aux habitants de la ville blanche. "Certes sans public comme il est de coutume, mais en live pour que tous, nous restons unis et ensemble en attendant les retrouvailles", explique un communiqué de la Société de développement local (SDL) "Casablanca Events & Animation", organisatrice de l'événement.

Vecteur de partage culturel intense et porteur de valeurs humaines dont on a toujours besoin, la FDM 2020 est aussi l'occasion de rendre hommage à quelques artistes marocains, ayant contribué pendant cette crise covid-19 par la voie de l'art, ceux ayant performés pour atténuer les effets de cette pandémie, en utilisant les réseaux sociaux comme voie de diffusion. Depuis le lancement de cette tradition festive en 1982, la fête de la musique symbo-

lise l'unité des populations d'une même ville, d'un même pays, de différentes cultures autour de la musique, souligne Casablanca Events & Animation, invitant les passionnés de cet art à consulter le portail "www.wecasablanca.com" pour découvrir la programmation.

Créée par les autorités locales le 28 avril 2015, Casablanca Events et Animation est une société de développement local qui a pour mission la promotion de Casablanca à travers l'organisation d'événements culturels, économiques et sportifs et la mise en place de projets structurants.

Afin d'agir de manière cohérente tant au niveau national qu'international, CEA a initié une démarche d'attractivité ayant permis l'émergence de "WECASABLANCA", qui vise à mettre en exergue la richesse, la diversité et le dynamisme du territoire.

Pierre angulaire du programme de marketing et de promotion territoriale de Casablanca signé en septembre 2014, elle accompagne par son plan d'action opérationnel, la dynamique enclenchée par l'ambitieux plan de développement de la métropole à horizon 2020.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque chose
qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Habillés de nouveau, ils repartirent sans avoir prononcé un mot. Mais ils avaient le même cœur et le souvenir de cette nuit leur était doux. Quand ils aperçurent de loin la sentinelle de la peste, Rieux savait que Tarrou se disait, comme lui, que la maladie venait de les oublier, que cela était bien, et qu'il fallait maintenant recommencer.

Oui, il fallait recommencer et la peste n'oubliait personne trop longtemps. Pendant le mois de décembre, elle flamba dans les poitrines de nos concitoyens, elle illumina le four, elle peupla les camps d'ombres aux mains vides, elle ne cessa enfin d'avancer de son allure patiente et saccadée. Les autorités avaient compté sur les jours froids pour stopper cette avance, et pourtant elle passait à travers les premières rigueurs de la saison sans désespérer. Il fallait encore attendre. Mais on n'attend plus à force d'attendre, et notre ville entière vivait sans avenir.

Quant au docteur, le fugitif instant de paix et d'amitié qui lui avait été donné n'eut pas de lendemain. On avait ouvert encore un hôpital et Rieux n'avait plus de tête-à-tête qu'avec les malades. Il remarqua cependant qu'à ce stade de l'épidémie, alors que la peste prenait, de plus en plus, la forme pulmonaire, les malades semblaient en quelque sorte aider le médecin. Au lieu de s'abandonner à la prostration ou aux folies du début, ils paraissaient se faire une idée plus juste de leurs intérêts et ils réclamaient d'eux-mêmes ce qui pouvait leur être le plus favorable. Ils demandaient sans cesse à boire, et tous voulaient de la chaleur. Quoique la fatigue fût la même pour le docteur, il se sentait cependant moins seul, dans ces occasions.

Vers la fin de décembre, Rieux reçut de M. Othon, le juge d'instruction, qui se trouvait encore dans son camp, une lettre disant que son temps de quarantaine était passé, que l'administration ne retrouvait pas la date de son entrée et qu'assurément, on le maintenait encore au camp d'internement par erreur. Sa femme, sortie depuis quelque temps, avait protesté à la préfecture, où elle avait été mal reçue et où on lui avait dit qu'il n'y avait jamais d'erreur. Rieux fit intervenir Rambert et, quelques jours après, vit arriver M. Othon. Il y avait eu en effet une erreur et Rieux s'en indigna un peu. Mais M. Othon, qui avait maigri, leva une main molle et dit, pesant ses mots, que tout le monde pouvait se tromper. Le docteur pensa seulement qu'il y avait quelque chose de changé.

– Qu'allez-vous faire, monsieur le juge ? Vos dossiers vous attendent, dit Rieux.

– Eh bien, non, dit le juge. Je voudrais prendre un congé.

– En effet, il faut vous reposer.

– Ce n'est pas cela, je voudrais retourner au camp.

Rieux s'étonna :



– Mais vous en sortez !
– Je me suis mal fait comprendre. On m'a dit qu'il y avait des volontaires de l'administration, dans ce camp.

Le juge roulait un peu ses yeux ronds et essayait d'aplatir une de ses touffes...

– Vous comprenez, j'aurais une occupation. Et puis, c'est stupide à dire, je me sentirais moins séparé de mon petit garçon.

Rieux le regardait. Il n'était pas possible que dans ces yeux durs et plats une douceur s'installât soudain. Mais ils étaient devenus plus brumeux, ils avaient perdu leur pureté de métal.

– Bien sûr, dit Rieux, je vais m'en occuper, puisque vous le désirez.

Le docteur s'en occupa, en effet, et la vie de la cité empestée reprit son train, jusqu'à la Noël. Tarrou continuait de promener partout sa tranquillité efficace. Rambert confiait au docteur qu'il avait établi, grâce aux deux petits gardes, un système de correspondance clandestine avec sa femme. Il recevait une lettre de loin en loin. Il offrit à Rieux de le faire profiter de son système et celui-ci accepta. Il écrivit, pour la première fois depuis de longs mois, mais avec les plus grandes difficultés. Il y avait un langage qu'il avait perdu. La lettre partit. La réponse tardait à venir. De son côté, Cottard prospérait et ses petites spéculations s'enrichissaient. Quant à Grand, la période des fêtes ne devait pas lui réussir.

Le Noël de cette année-là fut plutôt

la fête de l'Enfer que celle de l'Évangile. Les boutiques vides et privées de lumières, les chocolats factices ou les boîtes vides dans les vitrines, les tramways chargés de figures sombres, rien ne rappelait les Noëls passés. Dans cette fête où tout le monde, riche ou pauvre, se rejoignait jadis, il n'y avait plus de place que pour les quelques réjouissances solitaires et honteuses que des privilégiés se procuraient à prix d'or, au fond d'une arrière-boutique crasseuse. Les églises étaient emplies de plaintes plutôt que d'actions de grâces. Dans la ville morne et gelée, quelques enfants couraient, encore ignorants de ce qui les menaçait. Mais personne n'osait leur annoncer le dieu d'autrefois, chargé d'offrandes, vieux comme la peine humaine, mais nouveau comme le jeune espoir. Il n'y avait plus de place dans le cœur de tous que pour un très vieux et très morne espoir, celui-là même qui empêche les hommes de se laisser aller à la mort et qui n'est qu'une simple obstination à vivre.

La veille, Grand avait manqué son rendez-vous. Rieux, inquiet, était passé chez lui de grand matin sans le trouver. Tout le monde avait été alerté. Vers onze heures, Rambert vint à l'hôpital avvertir le docteur qu'il avait aperçu Grand de loin, errant dans les rues, la figure décomposée. Puis il l'avait perdu de vue. Le docteur et Tarrou partirent en voiture à sa recherche.

À midi, heure glacée, Rieux, sorti de la voiture, regardait de loin Grand, presque collé contre une vitrine, pleine de jouets grossièrement sculptés dans le bois. Sur le visage du vieux fonctionnaire, des larmes coulaient sans interruption. Et ces larmes bouleversèrent Rieux parce qu'il les comprenait et qu'il les sentait aussi au creux de sa gorge. Il se souvenait lui aussi des fiançailles du malheureux, devant une boutique de Noël, et de Jeanne renversée vers lui pour dire qu'elle était contente. Du fond d'années lointaines, au cœur même de cette folie, la voix fraîche de Jeanne revenait vers Grand, cela était sûr. Rieux savait ce que pensait à cette minute le vieil homme qui pleurait, et il le pensait comme lui, que ce monde sans amour était comme un monde mort et qu'il vient toujours une heure où on se lasse des prisons, du travail et du courage pour réclamer le visage d'un être et le cœur émerveillé de la tendresse.

Mais l'autre l'aperçut dans la glace. Sans cesser de pleurer, il se retourna et s'adossa à la vitrine pour le regarder venir.

– Ah ! docteur, ah ! docteur, faisait-il.

Rieux hochait la tête pour l'approuver, incapable de parler. Cette détresse était la sienne et ce qui lui tordait le cœur à ce moment était l'immense colère qui vient à l'homme devant la douleur que tous les hommes partagent.

– Oui, Grand, dit-il.

– Je voudrais avoir le temps de lui écrire une lettre. Pour qu'elle sache... et pour qu'elle puisse être heureuse sans remords...

Avec une sorte de violence, Rieux fit avancer Grand. L'autre continuait, se laissant presque traîner, balbutiant des bouts de phrase.

– Il y a trop longtemps que ça dure. On a envie de se laisser aller, c'est forcé. Ah ! docteur ! J'ai l'air tranquille, comme ça. Mais il m'a toujours fallu un énorme effort pour être seulement normal. Alors maintenant, c'est encore trop.

Il s'arrêta, tremblant de tous ses membres et les yeux fous. Rieux lui prit la main. Elle brûlait.

– Il faut rentrer.

Mais Grand lui échappa et courut quelques pas, puis il s'arrêta, écarta les bras et se mit à osciller d'avant en arrière. Il tourna sur lui-même et tomba sur le trottoir glacé, le visage sali par des larmes qui continuaient de couler. Les passants regardaient de loin, arrêtés brusquement, n'osant plus avancer. Il fallut que Rieux prit le vieil homme dans ses bras.

Dans son lit maintenant, Grand étouffait : les poumons étaient pris. Rieux réfléchissait. L'employé n'avait pas de famille. À quoi bon le transporter ? Il serait seul, avec Tarrou, à le soigner...

Grand était enfoncé au creux de son oreiller, la peau verdie et l'œil éteint. Il regardait fixement un maigre feu que Tarrou allumait dans la cheminée avec les débris d'une caisse. « Ça va mal », disait-il. Et du fond de ses poumons en flammes sortait un bizarre crépitement qui accompagnait tout ce qu'il disait. Rieux lui recommanda de se taire et dit qu'il allait revenir. Un bizarre sourire vint au malade et, avec lui, une sorte de tendresse lui monta au visage. Il cligna de l'œil avec effort. « Si j'en sors, chapeau bas, docteur ! » Mais tout de suite après, il tomba dans la prostration.

(A suivre)

Sport

Amine Harit nominé au Prix du meilleur joueur de la Bundesliga



L'international marocain Amine Harit, sociétaire de Schalke 04, figure parmi les joueurs nominés pour le prix du meilleur joueur de la Bundesliga pour la saison 2019-2020.

Le jeune Marocain (22 ans), désigné meilleur joueur du mois de septembre, compte cette saison 6 buts et 4 passes décisives en 25 matchs, souligne le site officiel de la Bundesliga.

Blessé depuis la reprise du championnat allemand après l'arrêt dû au nouveau coronavirus, Harit est l'un des

joueurs les plus importants dans les schémas tactiques de l'entraîneur David Wagner.

Avec son rythme rapide et sa technique notable, Harit a été l'un des joueurs les plus remarquables de la saison, indique la Bundesliga.

L'international marocain dispute le titre avec le duo du Bayern Munich, Robert Lewandowski et Serge Gnabry, Timo Werner du RB Leipzig, le duo du Borussia Dortmund, Jadon Sancho et Erling Haaland, et Kai Havertz, jeune prodige du Bayer Leverkusen.

Né le 18 juin 1997 à Pantoise en France, l'ancien sociétaire du FC Nantes avait porté le maillot des Bleus dans les catégories des U18, U19, U20, jusque chez les espoirs avant d'opter en 2017 pour les couleurs de son pays d'origine, le Maroc. Avec le Onze national, il a disputé 7 matches dont un certain Maroc-Iran en Coupe du monde 2018 où il a été sacré meilleur joueur de la rencontre, sauf apparemment pour Hervé Renard, qui avait décidé de ne plus l'aligner lors des deux autres matches du Mondial face au Portugal et à l'Espagne.

Hamza Sakhi prolonge à Auxerre

Le milieu de terrain offensif franco-marocain, Hamza Sakhi, a prolongé jusqu'en 2023 avec l'AJ Auxerre, a annoncé samedi le club icauin, qui évolue en Ligue 2.

"Très convoité alors que son contrat expirait en 2021, Hamza Sakhi va s'inscrire dans la durée et dans le projet de l'AJ Auxerre. Le milieu de terrain franco-marocain portera le maillot bleu et blanc lors des trois prochaines saisons après avoir prolongé deux ans avec l'AJA", indique le club dans un communiqué.

Hamza a été l'un des Auxerrois "les plus en vue cette saison et l'un des joueurs les plus utilisés par Jean-Marc Furlan", souligne le club icauin, qui joue en Ligue 2 depuis la saison 2012-2013.

Aligné à 25 reprises en championnat (3 buts, 2 passes décisives), Hamza Sakhi est monté en puissance au fil des rencontres et des saisons pour réaliser son meilleur exercice sous le maillot auxerrois, poursuit-on.

Engagé depuis 2017 avec l'AJ Auxerre, le jeune joueur (24 ans) avait été prêté une fois à Sochaux lors de la saison 2018-2019.

"L'AJ Auxerre est très heureuse de pouvoir compter sur le talent d'Hamza Sakhi pour les trois prochaines saisons", se félicite le club.

"Mon objectif c'est de faire une montée avec l'AJA. Et après c'est de jouer en Ligue 1, si possible avec l'AJA. Quand Cédric Daury m'a appelé pour me proposer une prolongation de contrat, je n'ai pas hésité, j'ai signé directement", a déclaré de son côté le jeune joueur.

"Le coach aussi m'a appelé, il m'a encouragé à rester. Ça m'a plu. Cela fait déjà trois saisons que je suis là et je me sens bien. Je pense que j'ai progressé par rapport aux saisons précédentes", s'est-il réjoui.



La légende du football irakien Ahmed Radhi décède du coronavirus



Ahmed Radhi, légende du football irakien, est décédé dimanche à 56 ans de complications liées au nouveau coronavirus, a indiqué le ministre irakien de la Santé.

L'annonce de son décès est intervenue quelques heures à peine après son évacuation par avion vers la Jordanie.

Ahmed Radhi avait été hospitalisé à Bagdad il y a une semaine après avoir été testé positif à la maladie Covid-19. Il avait quitté l'hôpital jeudi, sa santé s'étant améliorée.

Mais ce répit avait été de courte durée et il avait été réadmis au sein des services hospitaliers le même jour.

Dans une vidéo a priori filmée samedi et circulant sur les réseaux sociaux, Ahmed Radhi peine à respirer sur son lit d'hôpital, entouré de médecins.

"Parfois, ce n'est pas facile de respirer,

mais c'est normal", dit-il aux docteurs, la voix cassée.

Légende du football irakien, Ahmed Radhi a été l'un des meilleurs buteurs de l'équipe nationale, avec qui il a inscrit le seul but de son pays en phase finale de Coupe du monde, en 1986, contre la Belgique (1-2).

Il a aussi mené l'Irak jusqu'à la victoire lors des Coupes du Golfe en 1984 et surtout 1988, où il avait été nommé footballeur asiatique de l'année.

En 2006, il a fui l'Irak pour la Jordanie, alors que son pays plongeait dans des violences communautaires à la suite de l'invasion des Etats-Unis en 2003.

Il était revenu l'année suivante pour une carrière en politique, devenant membre du Parlement, puis échouant aux élections de 2014 et 2018, où il s'était présenté avec la liste Alliance nationale, une coalition de fi-

gures sunnites et chiites.

L'annonce de sa mort a suscité le chagrin de nombreux fans de football, mais aussi dans les milieux sportifs irakien et jordanien.

"C'est avec beaucoup de tristesse que nous pleurons notre compagnon d'une vie, la légende de nos fans, l'athlète inégal et fils de l'Irak, Ahmed Radhi", a déclaré le ministre irakien du Sport, Adnan Dirjal, lui-même ancien grand nom du football irakien. Pour Ali al-Husseini, à la tête de l'Association de football jordanien, le monde a perdu "une star du sport que nous chérissions et dont nous étions fiers".

L'Irak a enregistré officiellement près de 30.000 cas de nouveau coronavirus et a franchi la barre des 1.000 décès ces derniers jours, avec des infrastructures sanitaires ébranlées par des années de conflit et dépassées par l'ampleur de la pandémie.

Premier League

Leicester patine, Arsenal s'écroule



Arsenal a vécu une après-midi cauchemardesque samedi à Brighton, en perdant 2-1 après avoir ouvert le score, sur un but de Neal Maupay impliqué aussi dans la grave blessure du gardien des Gunners, Bernd Leno, lors de la 30^e journée de Premier League.

L'attaquant franco-argentin de Brighton a été le héros controversé du match contre Arsenal.

Après une superbe combinaison avec Alexis MacAllister et une finition toute en toucher, Maupay a donné aux Seagulls une victoire capitale dans la lutte pour le maintien, et cela dans le temps additionnel (2-1, 90e+3).

Mais au coup de sifflet final, il a été assailli par certains Gunners, dont Matteo Guendouzi qui l'a agrippé à la gorge, car ils le tenaient pour responsable de la grave blessure de Leno peu avant la pause.

Sorti à la limite de sa surface pour prendre un ballon, Leno a été poussé dans le dos, pas très fort mais suffisamment pour le déséquilibrer.

Le genou droit du gardien a cédé lorsqu'il a voulu se réceptionner, des images que la télévision anglaise n'a pas souhaité montrer au ralenti (36e).

En sortant du terrain sur une civière, Leno a copieusement invectivé Maupay, mais l'entraîneur Mikel Arteta a d'ailleurs relativisé l'incident.

"Je pense qu'aucun joueur ne veut faire de mal à qui que ce soit et je pense que c'est exactement pareil dans ce cas. C'était de la malchance (...) ça peut arriver sur un terrain", a-t-il jugé.

Depuis la reprise du championnat, les Gunners ont déjà perdu sur blessure le milieu de terrain Granit Xhaka et le défenseur Pablo Mari, mercredi, lors de la défaite à Manchester City (3-0).

La frustration des Londoniens est d'autant plus compréhensible qu'ils ont dominé le match pendant 70 minutes et pensaient avoir fait le plus dur avec une magnifique frappe enroulée de Nicolas Pépé, peu en vue jusque là, dans la lucarne opposée (0-1, 68e).

Malheureusement pour eux, ils se sont relâchés et ont concédé l'égalisation sur leur 13^e but encaissé cette saison sur coup de pied arrêté (hors pénalités), soit le 2^e pire total de Premier League.

Sur une action confuse, le défenseur Lewis Dunk a fini par pousser la balle au-delà de la ligne, d'un tacle déterminé (1-1, 75e).

Cette victoire capitale de Brighton, qui prend 5 points d'avance sur la zone rouge, est aussi le fruit de l'audace d'Eddie Howe qui a fait rentrer un second attaquant axial avec MacAllister, à la 90^e minute, pour arracher la victoire.

Cet épilogue a rendu Arteta furieux contre ses joueurs: "Je suis très frustré, je ne peux pas accepter la façon dont on a perdu ce match (...) on a complètement offert le match", a-t-il commenté au micro de la BBC.

Brighton va maintenant enchaîner un déplacement à Leicester et les réceptions des deux Manchester et de Liverpool sur les cinq prochains matches, avec intercalé un déplacement chez la lanterne rouge Norwich qui vaudra très

cher.

Leicester est passé à quelques secondes d'une excellente opération dans la course à la Ligue des champions, en se faisant rejoindre dans le temps additionnel par Watford (1-1) qui lutte pour le maintien.

Le latéral international Ben Chilwell pensait avoir offert les trois points à son équipe en expédiant une superbe frappe croisée sur l'intérieur du poteau de la lucarne opposée, à la dernière minute du temps réglementaire (1-0, 90e).

Ce nul donne tout de même aux Foxes (3e) six points d'avance sur Chelsea (4e) et huit sur Manchester United (5e), première équipe non qualifiée virtuellement pour la C1.

Watford peut, lui, remercier son défenseur Craig Dawson qui lui a permis de grappiller un point (1-1, 90e+3).

Le club de la banlieue de Londres prend ainsi un point d'avance sur West Ham (17e), défait à domicile par Wolverhampton (0-2) et Bournemouth (18e), battu par Crystal Palace en soirée sur le même score.

Fair-play financier

L'OM s'en tire à bon compte

L'Olympique de Marseille a été condamné à une amende de 3 millions d'euros pour avoir enfreint les règles du fair-play financier, a annoncé vendredi l'UEFA, une décision qui préserve l'essentiel pour le club marseillais, autorisé à disputer la Ligue des champions la saison prochaine.

L'OM "prend acte" de sa condamnation mais "décidera dans les prochaines heures" s'il fait appel auprès du Tribunal arbitral du sport (TAS). La Chambre de jugement de la Commission de contrôle financier des clubs (ICFC) de l'UEFA "a compris la situation sanitaire et son impact sur l'équilibre financier de tous les acteurs du football", a réagi vendredi soir le club marseillais, dans un communiqué.

"Elle a surtout reconnu l'impossibilité manifeste de nombreux clubs à effectuer des prévisions à moyen terme et a souligné le manque total de visibilité sur les perspectives économiques actuelles", poursuit l'OM. "Pour autant, la décision de la Chambre inclut des sanctions financières significatives dans un contexte économique rendu extrêmement difficile par la crise du Covid-19", déplore-t-il.

En plus de l'amende, la Chambre de jugement de la Commission de contrôle financier des clubs (ICFC) de l'instance a décidé de retirer 15% des sommes que le club percevra pour sa participation aux compétitions européennes pour 2020-2021 et éventuellement 2021-2022 s'il est qualifié, et d'imposer une limite de 23 joueurs sur l'effectif qui pourra disputer les coupes continentales jusqu'à 2022-2023.

Ce jugement écarte définitivement le scénario craint par les supporters: une interdiction de jouer la Ligue des champions, alors que l'OM a gagné sur le terrain le droit de la disputer, en terminant deuxième du dernier exercice de Ligue 1 interrompu par le coronavirus.

Le club paye le déséquilibre financier dans ses comptes 2018-2019, qui a attiré l'attention de l'instance européenne.

Le 5 mars dernier, l'UEFA a annoncé que le dossier passait de la Chambre d'instruction à celle de jugement, car l'OM a dépassé son déficit négocié: les pertes ne devaient pas excéder 50 M EUR en juin 2019, elles étaient de 91 M EUR.

Marseille avait pourtant signé un accord portant sur quatre saisons, jusqu'en 2023, où il s'engageait à réduire ses dépenses pour parvenir à l'équilibre.

La saison précédente déjà, l'OM était en déficit de 78,5 M EUR, et avait été sanctionné: 6 M EUR retirés de ses futurs gains en coupes d'Europe, dont 4 M EUR conditionnés au respect par le club de ses engagements auprès de l'instance.

Selon cette première sanction, les Marseillais devaient également limiter à 23 (contre 25 habituellement) le nombre de joueurs inscrits en coupes d'Europe pour la saison 2020/2021. Ce sera donc le cas pour les trois prochaines années, suite à la dernière annonce de l'UEFA.

Le président Jacques-Henri Eyraud et ses équipes ont longuement négocié au sujet du FPF, le dirigeant effectuant plusieurs allers-retours au siège de l'UEFA à Nyon, puis les discussions se sont poursuivies à distance pendant la crise sanitaire.

"JHE" a défendu sa vision, et celle du propriétaire du club, Frank McCourt: les premières années étaient consacrées aux investissements lourds pour lancer leur projet. L'homme d'affaires américain a déjà injecté quelque 250 M EUR dans le club, racheté en octobre 2016.

Pour rappel, le fair-play financier (FPF) interdit à un club engagé en compétition européenne de dépenser plus que ce qu'il ne gagne et encadre étroitement les injections de capitaux de la part des propriétaires.

Cavani et Meunier quitteront le PSG avant la fin de la saison

L'attaquant uruguayen Edinson Cavani, en fin de contrat le 30 juin à Paris, ne disputera pas la fin de la Ligue des champions avec le PSG, annonce samedi le journal espagnol Marca, ce que confirme RMC Sport en y ajoutant le cas de Thomas Meunier.

Le buteur de 33 ans "ne jouera pas la Ligue des champions cette saison avec le PSG", écrit le quotidien sportif de Madrid, une information confirmée et complétée par le média français.

Le défenseur Thomas Meunier "a également décidé de quitter le PSG dès le 30 juin prochain. Le Belge ne sera donc pas à la reprise du groupe professionnel lundi prochain", affirme RMC sur son site internet.

Sacré champion de France au terme d'une saison stoppée par le coronavirus, le PSG doit disputer les quarts de finale de la Ligue des champions entre le 12 et le 15 août. Le club de la capitale est également engagé en finale de la Coupe de France contre Saint-Etienne et en finale de la Coupe de la Ligue face à Lyon, deux matches prévus fin juillet.

Si les informations de presse se confirment, le départ de Cavani laissera un goût amer aux supporters parisiens, qui ont fait de l'Uruguayen arrivé en 2013 une des idoles du Parc des princes.

Meilleur buteur de l'histoire du PSG, avec 200 réalisations, l'attaquant a perdu cette saison sa place de titulaire au profit de l'Argentin Mauro Icardi, prêté par l'Inter Milan puis recruté définitivement fin mai.

Leonardo, directeur sportif du Paris SG, a officialisé son départ en fin de saison dans une interview au Journal du Dimanche publiée la semaine passée, réservant le même sort au capitaine brésilien Thiago Silva (35 ans), également en fin de contrat.

Le défenseur français Layvin Kurzawa et l'attaquant camerounais Eric Maxim Choupo-Moting, dans la même situation, auraient accepté de prolonger leur bail pour terminer la saison, selon RMC.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

TRAIT DE LUMIÈRE	BOUT À BOUT	RADIUM	COMPLOTS	MOUTON	CUBE	FIXER	DÉFÉR- LITHIUM	DÉFÉR- ENCE
A DE L'AVENIR			GORGE SERRÉE					
CONSTANT VENU AU MONDE					POINT DE VUE BOULIER			
	MONSIEUR ET MADAME	QUARTIER DE REIMS	NÉON		RELIE LE PÈRE ET LE FILS		INACTIVE	
CONCRET CONIFÈRE			DON					
	BÊTA		NUAGE			EN PRIME		
	CAPABLE		CONTRIB- UTION					
		PILLAGE ENTRE CHIEN ET LOUP			LETTRES DE SIAMOIS	PRONOM PERSONNEL	CHAR	
GROUPIE	EN ARRIÈRE		PIRE			SYMBOLE DU TITANE		SUITE
BERNAI						LETTRES DE PRÉAVIS		
			ENLEVA			VENUE AU MONDE		
BEAUCOUP D'ANGLAIS	EN PREMIER	AVALE-TOUT				D'ACCORD GRECQUE		PRONOM PERSONNEL
		EN BEAUTÉ						
			ARGENT				UTOPISTE	
NIAIS								
APHONE				LESSIVÉE				

Solution mots flechés d'hier

AFFRAN- CHI	L	LEÇON DE CONPÛTE	CASANIE	DISPARUE DANS UNE IMPLISION	U	EN CATTINI	A	AUBE PÈRE DE SEM	BLÈCHE	M	MISTON
CASSE-PIEPS	I	M	P	O	R	T	U	N	QUARTIER DE ROUE	O	M
GROS SERPENT	B	O	A	S	I	R	O	C	C	O	
	T	E	R	N	E	S	O	E	H	U	
ÉTÉINTS RADINS	R	A	T	S	F	I	R	N	E	F	
	V	E	L	O	C	I	P	E	D	E	PARTS
ANCEÛRE DE BAS EN HAUT	E	U	A	ROULÉ	ROMAINS	FOYER	A	T	R	E	
DE LA BICYCLE	O	K	F	R	E	M	I	R	E	N	A
CHOPE	C	A	L	C	U	L	P	E	T	I	T
	O	A	E	L	E	B	O	U	T	E	
	E	B	E	R	L	U	E	E	S	P	O
	A	D	L	E	R	P	A	R	E	O	R
	R	O	U	E	E	P	E	U	P	R	O
	R	O	U	E	E	P	E	U	P	R	O

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72
Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssef
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

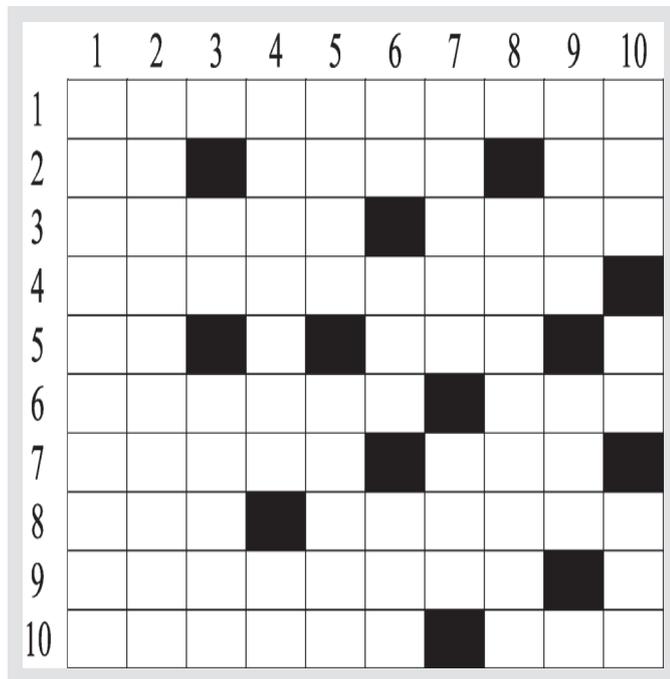
Site web:
www.libe.ma

 Journal Libération

 Libération Maroc


2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTELEMENT

- 1- Notable
- 2- Personnel – Risquer – Métal
- 3- Bande de chiens – Intente
- 4- Impéritie
- 5- Sodium – Plan d'eau
- 6- Antivol – Baie jaune
- 7- Dégénérée – Œuvre de Lénine
- 8- Géant de l'informatique – Aller entre pas et galop
- 9- Il fait le coude
- 10- Précises – Un à qui respecte est dû

VERTICALEMENT

- 1- Empire
- 2- Unique
- 3- Tête de liste – Vieux casque
- 4- Fameux – En pacte
- 5- Sire brouillé – Longueur
- 6- Règle – Esprit – Très court
- 7- Espace sablé – Refus
- 8- Adjoints de réalisateur
- 9- Eructe – Manche
- 10- Epoque – Petit cube – Porte grain

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

1	4		6	3	5				2
3					1			9	6
8			2			5			
			4	9		2		7	
4									5
7		3		1	2				
		8			6				4
6	1		9						8
9			3	7	8		2	1	

Moyen

2		3		5		7	4		
7				3	9	6			
	9						1		
	8		5	2	1				
			7	3	9			1	
		6						8	
	2		7	5					1
	4	1		8		3			5

Difficile

		2	8	1					
9					5				8
		1	7				9		
		8			6			4	
1	3						2	7	
4			9			8			
	5				7	2			
8			3						1
				9	8	7			

Expert

			8						
4	9			1	8	6			
3	7		2						
	8						7		2
			3		2				
5		6							1
					3			6	8
				6	1	4		3	9
							5		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

4	3	1	2	5	9	7	6	8	
2	5	6	7	3	8	4	1	9	
8	9	7	4	6	1	5	2	3	
9	1	2	3	7	5	8	4	6	
7	4	8	1	2	6	3	9	5	
3	6	5	9	8	4	2	7	1	
1	8	3	6	4	2	9	5	7	
5	2	9	8	1	7	6	3	4	
6	7	4	5	9	3	1	8	2	

Moyen

1	6	2	8	4	9	5	7	3	
5	8	3	6	7	2	9	4	1	
4	7	9	1	5	3	8	6	2	
9	3	5	4	1	6	7	2	8	
8	2	6	9	3	7	4	1	5	
7	1	4	5	2	8	3	9	6	
6	9	1	7	8	5	2	3	4	
2	5	7	3	6	4	1	8	9	
3	4	8	2	9	1	6	5	7	

Difficile

5	7	3	1	4	6	8	9	2	
9	4	1	8	3	2	5	7	6	
2	6	8	7	9	5	3	1	4	
8	3	4	9	5	7	6	2	1	
6	2	9	3	1	8	4	5	7	
1	5	7	2	6	4	9	8	3	
4	8	2	6	7	9	1	3	5	
7	1	5	4	8	3	2	6	9	
3	9	6	5	2	1	7	4	8	

Expert

4	3	2	5	6	7	1	8	9	
8	6	1	9	2	3	4	5	7	
5	7	9	8	1	4	2	3	6	
2	8	6	4	7	5	9	1	3	
7	5	4	3	9	1	6	2	8	
9	1	3	2	8	6	5	7	4	
6	4	7	1	5	8	3	9	2	
1	2	8	6	3	9	7	4	5	
3	9	5	7	4	2	8	6	1	



Le devoir de vous protéger

Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Direction Régionale de l'Orient

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (Rectificatif)

N° 01/2020
(Séance publique)

Le : **Mardi 14 Juillet 2020 à 10 heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient sise : Boulevard Echouhada Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix n° 01/2020 concernant l'Achat des Fournitures de Bureau et consommables Informatiques pour la Direction Régionale de l'Orient et les agences qui lui sont rattachées en DEUX (02) lots distincts :

- Lot N° 1 : Fournitures de Bureau

- Lot N° 2 : Fournitures Informatiques

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient - Division Ressources, Bureau des Moyens Généraux, sis : Boulevard Echouhada Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot N° 1 : Fournitures de Bureau : 1.500,00 Dhs (Mille Cinq Cents Dirhams)

- Lot N° 2 : Fournitures Informatiques : 1.500,00 Dhs (Mille Cinq Cents Dirhams)

L'estimation des coûts est arrêtée à :

- Lot N° 1 : 258 254,00 Dhs (Deux cent cinquante huit mille Deux cent cinquante quatre Dirhams)

- Lot N° 2 : 237 978,00 Dhs (Deux cent trente sept mille neuf cent soixante dix huit dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 à 29 et 31 du décret relatif aux marchés publics de la CNSS du 09 Novembre 2016.

Les concurrents peuvent déposer leurs offres :

- soit sur le site www.marchespublics.gov.ma

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- soit les déposer contre récépissé au bureau du président de la Direction Régionale

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 03 du règlement de la consultation.

Les échantillons ou autres documents techniques exigés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés dans les bureaux sus-indiqués **au plus tard le 10 juillet 2020 Avant 10h00mn** (Heure limite pour le dépôt des échantillons ou autres).

N° 4659/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle,
De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech-Safi
Direction provinciale de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 21/2020/CH/INV
« Séance publique »

Le 16 juillet 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	L'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de six (06) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Sidiate, Ait Hjad, Sidi Bourid, Sidi Abdeloumen et Taoutoukout, relevant de la Direction de CHICHAOUA, AREF-MS	299 988.00 Dhs (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dirhams)	4 500.00 Dhs (quatre mille cinq cents dirhams)
02	L'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de sept (07) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Lanzouidia et Mejjat, relevant de la Direction de CHICHAOUA, AREF-MS	349 986.00 Dhs (trois cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six dirhams)	5 000.00 Dhs (cinq mille dirhams)
03	L'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de sept (07) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Oual El Bour, Irouahen et Ichamraren, relevant de la Direction de CHICHAOUA, AREF-MS	349 986.00 Dhs (trois cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six dirhams)	5 000.00 Dhs (cinq mille dirhams)
04	L'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de sept (07) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Bouaboué Amelane et Kouzent, relevant de la Direction de CHICHAOUA, AREF-MS	349 986.00 Dhs (trois cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six dirhams)	5 000.00 Dhs (cinq mille dirhams)
05	L'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de six (06) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Bouaboué, Oual Moumma, Sidi El Mokhtar et Rehala, relevant de la Direction de CHICHAOUA, AREF-MS	299 988.00 Dhs (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dirhams)	4 500.00 Dhs (quatre mille cinq cents dirhams)
06	L'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de six (06) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Sidi Ghanem, Ait Tazizoute, Lala Arza, Zaouia Nahla et Assif El Mal, relevant de la Direction de CHICHAOUA, AREF-MS	299 988.00 Dhs (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dirhams)	4 500.00 Dhs (quatre mille cinq cents dirhams)
07	L'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de six (06) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Timzagdouine, Afelaysne et Timilt, relevant de la Direction de CHICHAOUA, AREF-MS	299 988.00 Dhs (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dirhams)	4 500.00 Dhs (quatre mille cinq cents dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;

- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME

N° 4660/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتكوين المهني والتعليم
العالي والبحث العلمي

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA

APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° : 02/FMPC/2020
(Séance publique)

Le 14/07/2020 à 10h30 il sera procédé, dans la salle des réunions du siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

- L'achat d'une solution de correction automatique QCM et d'un photocopieur professionnel au profit de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en deux lots :

Lot n° 1 : logiciel de correction automatique QCM ;

Lot n° 2 : photocopieur professionnel.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca à l'adresse suivante sis 19, rue Tarik IbnouZiad, Casablanca, comme il peut être téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.com

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	L'estimation est fixée à la somme de :
-Lot n°1 : 8 000,00 DH TTC	-Lot n° 1 : 460 000,00 DH TTC
-Lot n° 2 : 3 000,00 DH TTC	-Lot n° 2 : 80 000,00 DH TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent :

☛ Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des marchés de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca avant le jour d'ouverture.

☛ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

☛ Soit les déposer à la Présidence de l'Université le jour de l'ouverture des plis ;

☛ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance tenante et avant l'ouverture des plis.

Le dépôt de la documentation :

☛ La documentation doit être déposée au plus tard le 13/07/2020 à 15h00 au service des marchés de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca.

☛ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5du règlement de consultation.

N° 4662/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle,
De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech-Safi
Direction provinciale de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 22/2020/CH/INV
« Séance publique »

Le 17 juillet 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	Les travaux de remplacement de quinze (15) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, aux communes Imintanout et Nfifa	2 075 115.60 Dhs (deux millions soixante-neuf mille cent quinze dirhams 60 centimes)	30 000.00 Dhs (trente mille dirhams)
02	Les travaux de remplacement de neuf (09) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, implantés à la commune Mejjat	1 291 626.00 Dhs (un million deux cent quatre-vingt et onze mille six cent vingt-six dirhams)	20 000.00 Dhs (vingt mille dirhams)
03	Les travaux de remplacement de sept (07) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, implantés aux communes Imindouit, Adassil et Gaemassa	778 935.60 Dhs (sept cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq dirhams 60 centimes)	12 000.00 Dhs (douze mille dirhams)
04	Les travaux de remplacement de quatre (04) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, implantés à la commune Tmezgadiouine	610 126.80 Dhs (six cent dix mille cent vingt-six dirhams 80 centimes)	10 000.00 Dhs (dix mille dirhams)
05	Les travaux de remplacement de quatre (04) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, implantés aux communes Lalla Aziza et Douiane	610 126.80 Dhs (six cent dix mille cent vingt-six dirhams 80 centimes)	10 000.00 Dhs (dix mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;

- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production, POUR LES LOTS 01 ET 02 et pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du :

- certificat de qualification et de classification ou une copie conforme à l'originale, conformément aux dispositions des arrêtés n° 1395-14 et n° 1395-14 du 27 chaabane 1435 (23 juin 2014) :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

Ce certificat tient lieu de dossier technique.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME

N° 4661/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'éducation nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
 Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la Région de Draa Tafilalet
 Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation de la Région de Draa Tafilalet

AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 01/2020/CRMEF-DT

Le directeur du Centre Régional des Métiers de l'Education et de Formation de la Région Draa-Tafilalet informe que l'avis d'appel d'offres ouvert n°:01/2020/CRMEF-DT, publié au journal de libération, n°9043, du 17 juin 2020, page 30, est modifié comme suit :

AOO n°	Objet de la Modification	Erreur	Correction
01/2020/CRMEF-DT	Date d'ouverture des plis	09/07/2020 A 10H00	17/07/2020 A 15H00
	Montant de l'estimation	543 861,21 DH	617 235,88 DH

Le reste est sans changement.

N° 4656/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
 Province de Béni- Mellal
 Secrétariat Général

AVIS MODIFICATIF

Concernant les A.O.O N° 02-03-04-05-06 ET 07/INDH/2020, publiés respectivement aux journaux :

- ♣ **Libération : N° 9040 du 13 et 14/06/2020.**
- ♣ **Rissalat Al Oumma N° 11548 du 13 et 14/06/2020.**

Il est porté à la connaissance du public que Les estimations concernant les avis des appels d'offres cités ci-dessous sont modifiées comme suit :

N° A.O.O	Objet	L'estimation des coûts des prestations
02/INDH/2020	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu urbain, primaire, au pachalik Béni Mellal, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2020/2021".	1 316 414,09dhs Un million trois cent seize mille quatre cent quatorze dhs,09cts
03/INDH/2020	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire, aux collectivités territoriales : Fomm Audi, Ouled M'barek, Fomm El Ancer, Ouled Aiche, -cercle Béni Mellal-, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2020/2021".	1 158 626,27dhs Un million cent cinquante huit mille six cent vingt six dhs,27cts
04/INDH/2020	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire et collégial, aux collectivités territoriales : Ait Oum Elbakht, Dir Elksiba, Naour, Tagzirt, Tanougha, -cercle El Ksiba-, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2020/2021".	1 353 606,03dhs Un million trois cent cinquante trois mille six cent six dhs,03 cts
05/INDH/2020	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire et collégial, aux collectivités territoriales : Ouled said, Ouled Youssef, Guetaya, Senguet, -cercle Kasbat Tadla-, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2020/2021".	1 063 026,93dhs Un million soixante trois mille vingt six dhs,93 cts
06/INDH/2020	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire, aux collectivités territoriales : Sidi Jaber, Ouled Gnaou -cercle Béni Mellal- et collégial cercle Béni Mellal, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2020/2021".	975 027,73dhs Neuf cent soixante quinze mille vingt sept dhs, 73 cts
07/INDH/2020	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire et collégial, aux collectivités territoriales : Boutferda, Aghbala, Tizi N'isly, -cercle Aghbala- et urbain primaire aux pachaliks Zaouit Echikh, El Ksiba, Kasbat Tadla, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2020/2021".	1 392 717,79dhs Un million trois cent quatre vingt dix mille sept cent dix sept dhs,79cts

N.B. : Les cartables ont été supprimés des bordereaux des prix des appels d'offres mentionnés ci-dessus.

Le reste sans changement

N° 4657/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale de l'Éducation Nationale et de la Formation
 Région Guelmim Oued Noun

 Direction Provinciale de Guelmim

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de GUELMIM, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts indiqués dans le tableau suivant :

N° AO	OBJET	LOTS :	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATION S DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOR E EN DHS	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
24/2020/BLDPMENG	ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES :	LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES MULTIMEDIA AUX SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	25 000,00 VINGT CINQ MILLE DHS	****DHS	14/07/2020 09h30
		LOT 2 : TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUALIFIANT RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	67 000,00 SOIXANTE SEPT MILLE DHS	****DHS	
		LOT 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DE : LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK BEN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	25 000,00 VINGT CINQ MILLE DHS	****DHS	
25/2020/BLDPMNG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES :	LOT 1 : TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	{D14, D15, D16} ou D1	25 000,00 VINGT CINQ MILLE DHS	****DHS	14/07/2020 10h30
		LOT 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOUTURE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE DP GUELMIM.	{D14, D15, D16} ou D1	25 000,00 VINGT CINQ MILLE DHS	****DHS	
		LOT 3: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES MULTIMEDIA AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM	{D14, D15, D16} ou D1	25 000,00 VINGT CINQ MILLE DHS	****DHS	
		LOT 4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DE : LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK BEN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	{D14, D15, D16} ou D1	30 000,00 TRENTE MILLE DHS	****DHS	
26/2020/BLDPMNG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES :	LOT 1 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SIEGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM	{D14, D15, D16} ou D1	15 000,00 QUINZE MILLE DHS	****DHS	14/07/2020 11h30
		LOT 2 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM	{D14, D15, D16} ou D1	45 000,00 QUARANTE CINQ MILLE DHS	****DHS	
		LOT 3 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES SALLES INTEGREES AU SEIN DES ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DP GUELMIM	{D14, D15, D16} ou D1	25 000,00 VINGT DEUX MILLE DHS	****DHS	
		LOT 4 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES INTERNATS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE COLLEGIALE RELEVANT DE LA DP GUELMIM	{D14, D15, D16} ou D1	40 000,00 QUARANTE MILLE DHS	****DHS	
27/2020/BLDPMENG	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	LOT 1 : TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS D'ENSGNEMENTS SECONDAIRE QUALIFIANT RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	*****	15000,00 QUINZE MILLE DHS	****DHS	14/07/2020 12h30
		LOT 2 : TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM	*****	25 000,00 VINGT CINQ MILLE DHS	****DHS	
		LOT 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CANTINES SCOLAIRES AUX SEINS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM	*****	54 000,00 CINQUANTE QUATRE MILLE DHS	****DHS	
		LOT 4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES MULTIMEDIA AUX SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM	*****	20 000,00 VINGT MILLE DHS	****DHS	
28/2020/BLDPMENG	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS ADMINISTRATIFS AUX SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	*****	79 000,00 SOIXANTE DIX NEUF MILLE DHS	****DHS	14/07/2020 13h00
		LOT 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES AUX SEIN ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	*****	64 000,00 SOIXANTE QUATRE MILLE DHS	****DHS	
		LOT 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DE : LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK BEN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM	*****	70 000,00 SOIXANTE DIX MILLE DHS	****DHS	

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°:20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

N° 4658/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL
D.B.M

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 16/2020/CAS/PAZ

Le gouverneur de la province d'Azilal annonce au public que la séance d'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert N°16/2020/CAS/PAZ, relatif à : **Travaux d'extension des lycées collégiaux à la Province d'Azilal :**

- ✓ **Lot1 : Travaux d'extension du lycée collégiale d'Ait M'hamed, Province d'Azilal.**
- ✓ **Lot2 : Travaux d'extension du lycée collégiale d'Ait Bouaoulli, Province d'Azilal.**
- ✓ **Lot3 : Travaux d'extension du lycée collégiale Sidi boukhelf, Province d'Azilal.**

est reporté à la date du 09 Juillet 2020 à 13h au lieu du 02 Juillet 2020 à 11h.

N° 4663/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
BRANCHE EAU
DIRECTION REGIONALE DU CENTRE A KHOURIBGA

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRE N° 88DR7/CA/AS7/2/2019
REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE DES PLS

Renforcement et réhabilitation du réseau d'assainissement de la zone nord de la ville de Khénifra.
Lot n°2 : station de pompage PR6 et PR7

La séance publique d'ouverture des plis aura lieu le Mardi 11 Aout 2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Centre de Khouribga

Le reste est sans changement

N° 4664/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
Direction Régionale de l'Agriculture Du Sous-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 16/2020/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)

(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Jeudi 16 Juillet 2020 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'aménagement hydro-agricole relatifs à l'aménagement des points d'eau à travers les périmètres de petite et moyenne hydraulique pour la mobilisation des eaux d'irrigation, province de Tiznit.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **30.000,00 (Trente mille dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.610.400,00 (Un million six cent dix mille quatre cent dirhams)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

* **Pour les concurrents installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Type	Secteur	Qualification exigées	Classe
Agriculture	2 – Puits et Forages	2.1 - Travaux de creusement de puits	1

N° 4667/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
Direction Régionale de l'Agriculture Du Sous-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 14/2020/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)

(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Mercredi 15 Juillet 2020 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'aménagement hydro-agricole relatifs à la réhabilitation des périmètres de petite et moyenne hydraulique à travers les cercles de Tafraout, d'Anezi et Tiznit, province de Tiznit (2^{ème} tranche).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **48.000,00 (Quarante huit mille dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **2.472.960,00 (Deux millions quatre cent soixante deux mille neuf cent soixante dirhams)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

* **Pour les concurrents installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Classe	Qualification
4	4	4.1

N° 4665/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
Direction Régionale de l'Agriculture Du Sous-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 15/2020/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)

(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Mercredi 15 Juillet 2020 à 11 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'aménagement et de création des points d'eau dans le cadre du programme de lutte contre les effets de la sécheresse à travers la province de Tiznit.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **37.000,00 (Trente sept mille dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.893.600,00 (Un million huit cent quatre vingt treize mille six cent dirhams)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

* **Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Type	Secteur	Qualification exigées	Classe
Agriculture	2 – Puits et Forages	2.1 - Travaux de creusement de puits	1

N° 4666/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE
MARITIME
Direction Régionale de
l'Agriculture Du Sous-
Massa Draa
Direction Provinciale
de l'Agriculture
TIZNIT
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° 17/2020/
DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)
(Réservé à la petite et
moyenne entreprise
nationale)

Le Jeudi 16 Juillet 2020 à 11 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Aménagement hydro-agricole relatif à l'équipement des points d'eau en pompes solaires à travers les périmètres de petite et moyenne hydraulique pour la mobilisation des eaux d'irrigation, province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 28.000,00 (Vingt huit mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.404.000,00 (Un million quatre cent quatre mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

- Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.
N° 4668/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
:23/2020/INDH/PAZ
Le 21 Juillet 2020 à 10

heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

-Acquisition de deux véhicules équipés pour le transport de poissons.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : huit mille dirhams (8.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre cent huit mille dirhams (408.000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 4669/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°17/INDH/2020
Le 22 Juillet 2020 à 10h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOUAR TIZWAT RELEVANT DE LA COMMUNE SIROUA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 15.000,00dhs (Quinze Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 631.072,68dhs (Six Cent Trente Et Un Mille Soixante Douze Dirhams 68 Cts)TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent.

-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4670/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°18/INDH/2020

Le 22 Juillet 2020 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CENTRE AMERZEGANE A LA COMMUNE AMERZEGANE PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 8.000,00dhs (Huit Mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 334.034,40dhs (Trois Cent Trente Quatre Mille Trente Quatre Dirhams Et 40cts) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes

aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent.

-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4671/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°19/INDH/2020

Le 22 Juillet 2020 à 11h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOUAR TAZELMIMTE RELEVANT DE LA COMMUNE IZNAGUEN PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 15.000,00dhs (Quinze Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 661.082,40dhs (Six Cent soixante et un Mille Quatre Vingt Deux Dirhams et 40 cts) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent.

-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture

des plis
-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4672/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Éducation Nationale,
de la Formation
professionnelle,
de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION
MARRAKECH-SAFI
DIRECTION PROVINCIALE
DE SAFI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° :
05/SE/2020

Le 15/07/2020 à 10H00 ; il sera procédé, au sein de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle de SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour L'Achat de fournitures

d'entretien et de désinfection pour les établissements d'enseignement relevant de la direction provinciale de Safi en un seul lot.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de l'Unité des marchés et des achats, service des affaires administratives et financières de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle de SAFI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

-Le montant de la caution provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 DHS (Quatre mille dirhams)

-L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (239 933,40 dirhams)deux cent trente-neuf mille neuf cent trente-trois dirhams et quarante cts.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :
- déposer contre récépissé leurs plis à l'unité des Achats, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de Safi.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- En application des dispositions du décret précité et

celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de la consultation.

Les échantillons exigés par les dossiers d'appels d'offres doivent être déposés au service des affaires administratives et financières, nise à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi avant le14/07/2020 à 16h30 (heure limite pour le dépôt des échantillons).

N° 4673/PA

FCP AC SECUR
RENDEMENT
FONDS COMMUN DE
PLACEMENT AGREÉ
PAR DECISION DE
L'AUTORITÉ
MAROCAINE DU
MARCHE
DES CAPITAUX EN
DATE DU 20/05/2020
SOUS LE N° GP20048
Constitution

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 09 Juin 2020, il a été établie le règlement de gestion d'un fonds commun de placement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : FCP AC SECUR RENDEMENT
Durée : 99 années à compter de la date du dépôt au Greffe du Tribunal du présent règlement de gestion par les fondateurs dudit FCP, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par le présent règlement.

ETABLISSEMENT DEPOSETAIRE :Caisse de Dépôt et de Gestion- Place My El Hassan BP 408 Rabat.

ETABLISSEMENT DE GESTION :La société AFRICAPITAL MANAGEMENT, Société Anonyme et dont le siège social est sis à CASABLANCA – 92 Boulevard d'Anfa, Etage n°8,20.040.

1er commissaire aux comptes :Le cabinet A.SAAIDI & ASSOCIES, représenté par Mme Bahaa SAAIDI.

Montant des apports INITIAUX : (1.000.000,00) Dirhams divisé en (1.000,00) parts de (1.000,00)Dirhams de valeur nominale chacune, entièrement souscrites.

Le montant initial a été constitué en totalité en versement en numéraire.

MONTANT DE L'ACTIF AU DESSOUS DUQUEL, IL NE PEUT ETRE PROCEDE AU RACHAT DES PARTS : 500.000,00 DH
II/ Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 18 Juin 2020 sous le numéro 736237.

POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 4674/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP du 26/03/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU :

Dénomination : « ONLY SYSTEMES » SARLAU.
Objet : Entrepreneur de travaux divers ou constructions.
Programmeur, analyste, concepteur en informatique
Services de sécurité électronique.

Siège Social : Casablanca, 13 rue Ahmed el majjati résidence les alpes 1er étage n 8.

Capital Social : 100 000.00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir: Mr : LOUZ ABDELAZIZ : 100.000.00 DHS

Durée : 99 ans.
Gérance : Mr : LOUZ ABDELAZIZ , gérant pour une durée illimitée.

II-La dépôt légal a été effectuée et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 461891

N° 4675/PA

IBN HANBAL SCHOOL
PRIVE - SARL AU
LOT 184 LOTISSEMENT
AL MOHITE
TRANCHE 1
OULED AZZOUZ DAR
BOUAZZA -
CASABLANCA-
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/05/2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : IBN HANBAL SCHOOL PRIVE - S.A.R.L.AU
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée D'associé Unique
Objet : - L'enseignement privé : préscolaire, primaire, secondaire collégiale, secondaire qualifiant et supérieur ;

- Formation permanente et enseignement divers ;
- L'organisation de cours, conférence, séminaires ou toutes manifestations se rapportant à l'objet précité ;
- Aide scolaire personnalisée ;

- Organisation d'événements liés à la promotion de nos activités ;
Siège Social : LOT 184 LOTISSEMENT AL MOHITE TRANCHE 1 OULED AZZOUZ DAR BOUAZZA, CASABLANCA.

DURÉE : 99 ans.
Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 DHS chacune: - Mr. BOUCHTANE BOU-CHAIB: 1000 Parts.

GERANCE :
* M. BOUCHTANE BOU-CHAIB, gérant unique.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 19/06/2020 Sous le N°736374 RC N° 462243.

N° 4676/PA

Fiduciaire ZAHIR "SARL AU" Au capital de 100 000.00 DHS

Siège social : Rue Ibn Aicha Imm. Paris 3ème étage Bureau N° 11
Guéliz
Marrakech.

Tél : 05 24 43 41 06
AVIS DE

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 10/03/2020, enregistré à Marrakech le 12/03/2020, il a été constitué une société SARL ayant les caractéristiques suivantes :

1) Dénomination : TAIB ET FILS

2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 dhs.

3) Siège social : N° 17 quartier industriel SYBA Marrakech

4) Objet social :
- Marchand vendant en détail broderie ou dentelles.

- Marchand ou intermédiaire effectuant importation et exportation
5) Gérance : M. TEG-MOUTI MOHAMED est désigné gérant de la dite société pour une durée illimitée.

6) Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Marrakech le 10/06/2020 sous le N° M06_20_2068054, RC N° 104051.

N° 4677/PA

"RAMO SYSTEME" SARL A.U

Aux termes du PV AGE en date du 14/05/2020, il a été décidé ce qui suit :
I- La Ratification de la Cession des Parts intervenue entre Mr REDOUANE RAZZAQ, en tant que cédant de la totalité de ses parts sociales soit MILLE (1000) parts sociales, lui appartient dans ladite société.

Et Mr SAID MOUFRAD, en tant que cessionnaire desdites parts.

Par conséquence l'article 7 des statuts est modifié.

II- La transformation de la société en SARL A.U.
III-La démission de Mr REDOUANE RAZZAQ et la nomination de Mr SAID MOUFRAD en qualité de gérant unique de la société pour une durée illimitée.

IV-la société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique de Mr SAID MOUFRAD.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 15/06/2020 sous le numéro 735896.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 4678/PA

"EPF INDUSTRIE" SARL A.U

Aux termes du PV AGE en date du 14/05/2020, il a été décidé ce qui suit :

I- La Ratification de la Cession des Parts intervenue entre Mr SAID MOUFRAD, en tant que cédant

de la totalité de ses parts sociales soit 5000 parts sociales, lui appartient dans ladite société.
Et Mr REDOUANE RAZZAQ, en tant que cessionnaire desdites parts.

Par conséquence l'article 7 des statuts est modifié.

II- La transformation de la société en SARL A.U.

III-La démission de Mr SAID MOUFRAD et la nomination de Mr REDOUANE RAZZAQ en qualité de gérant unique de la société pour une durée illimitée.

IV-la société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique de Mr REDOUANE RAZZAQ.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 15/06/2020 sous le numéro 735897.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 4679/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la culture et de la jeunesse et des sports

Département de la communication

Institut Supérieur de l'Information et de la communication

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

N° 3-2020

Le mercredi 15 juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Institut Supérieur de l'Information et de la communication, en séance publique, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour les prestations de gardiennage et sécurité des locaux de l'Institut supérieur de l'Information et de la Communication.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité et marchés de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) -, sis Avenue Allal El Fassi -Al Irfane -Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15000 dhs (quinze mille dirhams.)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 673920,00 DH/TTC (six cent soixante-treize mille neuf cent vingt dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148 et 149 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité et marchés de l'Institut Supérieur de l'Information et de la communication

- Soit les remettre par voie électronique à travers le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4680/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 31/2020/KH

Le 14/07/2020 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Equipe-ment du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de revêtement et du traitement de l'environnement au niveau de la RR409 et de la RP4321, (Plan de Compagne 2020) Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente mille Dirhams (30.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Un million sept cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quarante Dirhams (1.785.840,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Equipe-ment du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les remettre par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de Consultation.

N° 4681/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 32/2020/KH

Le 14/07/2020 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Equipe-ment du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de revêtement superficiel bicouche de la RP 7300 sur une longueur de 8 kms, (Plan de Compagne 2020) Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille Dirhams (20.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux cent Quarante Sept mille trois cent quatre vingt dirhams et zéro centime (247.380,00 dhs) etc.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les remettre par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4682/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 32/2020/KH

Le 14/07/2020 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Equipe-ment du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de revêtement superficiel bicouche de la RP 7300 sur une longueur de 8 kms, (Plan de Compagne 2020) Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille Dirhams (20.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux cent Quarante Sept mille trois cent quatre vingt dirhams et zéro centime (247.380,00 dhs) etc.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Equipe-ment du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les remettre par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 4683/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère
de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de
L'agriculture de
Casablanca-Settat
Direction Provinciale de
L'agriculture
de Benslimane
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR
OFFRES DE PRIX N° :
02/2020 du 16/07/2020
A 10 Heures
(SEANCE PUBLIQUE)
Le Jeudi 16/07/2020 à 10
H (dix heures), il sera
procédé dans les bureaux du
Directeur Provincial de
l'Agriculture de Bensli-
mane à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres sur offres de prix
ayant pour Objet : Trans-
port des aliments de bé-
tail (orge subventionnée)
destinés aux éleveurs re-
levant de la zone d'action
de la Direction Provin-
ciale de l'Agriculture de
Benslimane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service de support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirhams (5.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent Quarante Sept mille trois cent quatre vingt dirhams et zéro centime (247.380,00 dhs) etc.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

1. Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

2. Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane.

3. Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4. Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma/>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 4683/PA

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE ABDEL-
MALEK ESSAADI
FACULTE DES
SCIENCES -TETOUAN
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 02 /F.S.T/ 2020
du 17/07/2020 à 10h
L'Achat de Matériel
Informatique pour
la Faculté Des Sciences
-Tétouan-

(Séance publique)
Le 17 juillet 2020 à 10h, il sera procédé, à la salle de réunion de la Faculté des Sciences de Teouan - Avenue Sebta, M'Hannech II - Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° : 02/F.S.T/2020- en séance publique concernant l'achat de matériel informatique pour la Faculté des Sciences de Tétouan. Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé du portail de l'université : www.fst.ac.ma ou du celui des marchés publics : www.marches-publics.gov.ma Conformément à la circulaire N° C9/20/DEPP du 31 Mars 2020 du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

. Le Maître d'ouvrage est : le Doyen de la Faculté des Sciences-Tétouan, relevant de l'Université Abdelmalek Essaâdi. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : Lot 1 : 30 000.00 DHS (Trente Mille DHS) Lot 2 : 5000.00 DHS Cinq Mille DHS) L'estimation du Maître d'ouvrage est fixée à : • Lot 1 : 552 960.00 Dirhams TTC (Cinq Cent Cinquante Deux Mille Neuf Cent Soixante DH) TTC • Lot 2 : 64 440.00 Dirhams TTC (Soixante Quatre Mille Quatre Cent Quarante DH) TTC Le jugement des offres des concurrents se fera par Lot.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité. Et conformément à la circulaire N° C9/20/DEPP du 31 Mars 2020 du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, les plis des concurrents sont remis - Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, - Soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances N°20-14 du 8 Kaada 1435 (4

septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ; Le dernier délai pour la réception des documentations technique, prospectus, notices... etc. exigés par le dossier d'appel d'offres est fixé le 16/07/2020 à 15 heures. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les concurrents sont tenus de présenter le CPS paraphé et signé à la dernière page.

N° 4685/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé
Région Souss Massa
Délégation d'Agadir Ida
Outanane
Centre Hospitalier
Régional
D'AGADIR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 08/2020
(Séance publique)

Le 16/07/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du centre hospitalier régional d'Agadir, sise Route de Marrakech 80000 Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Achat des gaz à usage médical destinés au Centre Hospitalier régional d'Agadir.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40 000,00 (Quarante mille) dirhams Estimation des coûts des fournitures établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

-Montant maximum : 1 040 220,00 DHS TTC (Un million quarante mille deux cent vingt Dirhams TTC)

-Montant minimum : 818 640,00 DHS TTC (Huit cent dix huit mille six cent quarante Dirhams TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir ; - Soit l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les remettre au pré-

sident de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique au portail national des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux au Centre Hospitalier Régional d'Agadir, le 06/07/2020 à 10h00.

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée dans le bureau des marchés du Centre Hospitalier Régional d'Agadir avant le : 15/07/2020 à 10h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4686/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE
(ONEE)

Branche Eau
DIRECTION
REGIONAL DU NORD
AEP des douars relevant
des communes Territo-
riales BAB BERRED, BNI
RZINE, BNI SELMANE
(2ème tranche) BNI
SALAH et LOUNNANE
à partir de la nappe de
BOUHMED (Province de
CHEFCHAOUEN).

Lot N°3 : Equipement
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL N°
58 DR9/CE/A/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 12/08/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics

N° 4687/PC

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE
(ONEE)

Branche Eau
DIRECTION
REGIONAL DU NORD
Travaux de réhabilitation
de la S1 de la station de
traitement El Hachef.

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL N°
69DR9/CE/1/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne les Travaux de réhabilitation de la S1 de la station de traitement El Hachef.

brement convertible. Le dossier de consultation (RCDF, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma>

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/Espace-Entreprise-rubrique-Achats>.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 12/08/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics

N° 4688/PC

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE
(ONEE)

Branche Eau
DIRECTION
REGIONAL DU NORD
Travaux de réhabilitation
de la S1 de la station de
traitement El Hachef.

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL N°
69DR9/CE/1/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne les Travaux de réhabilitation de la S1 de la station de traitement El Hachef.

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 45 000 000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 450.000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDF, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma>

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 12/08/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 4689/PC

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE
(ONEE)

Branche Eau
DIRECTION
REGIONALE
DU TENSIFT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°61/DR2/2020

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-

Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne : Maintenance des équipements des postes de chloration au niveau de des centres relevant de la Direction Régionale de Tensift.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 2 620 028,40 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 26300,00DH

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz BP : 631 -

Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 23 juillet 2020 à 09 h, 30 minutes à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sis à l'adresse sus indiquée.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics. Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats).

N° 4689/PC